



**Xaintrie**  
Vallée de la Dordogne  
Communauté de Communes

**Conseil Communautaire informel  
Séance du 28 octobre 2021  
Saint-Martin-la-Méanne**

**Compte-rendu des débats**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

PREFECTURE	Matthieu DOLIGEZ (Secrétaire Général)
DDT 19	Marion SAADE (Directrice)
	Delphine ALUNES
ARS	Mathilde RASSELET
AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE	Marc RATEAU
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Maxime ESTRADÉ
ALBUSSAC	Sébastien MEILHAC
ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	Sébastien DUCHAMP
	Annie REYNIER
	Jean-Marie BRIGOULET
	Fabienne MONTALTI
	Jean DABERTRAND
	Régis VAN NIEUWENHUYSE
AURIAC	Nicole BARDI
BASSIGNAC-LE-BAS	Jean-Pierre LASSERRE
BASSIGNAC-LE-HAUT	Jean-Claude TURQUET
CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	René BITARELLE
LA-CHAPELLE-SAINT-GERAUD	Michel LHERM
	Marie-Claude CARLAT
DARAZAC	Joël BEYNEL
FORGES	René PEYRICAL
GOULLES	Michel REVEILLER
HAUTEFAGE	Camille CARMIER
MERCOEUR	André POUJADE
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	Vincent ARRESTIER
	Marie NACRY
NEUVILLE	Albert MOISSON
REYGADES	Bernard TRASSOUDAINE
RILHAC-XAINTRIE	Laurence DUMAS
SAINT-BONNET-ELVERT	Anthony FAURIE
	Daniel GREGOIRE
SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE	Sylvain SERVARI
SAINT-CHAMANT	Mireille DUCROS
	Adrien LÉBOUVIER
SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE	Aline CLAVIERE
SAINT-GENIEZ-O-MERLE	Lionel JEAN
SAINT-HILAIRE-TAURIEUX	Laurent LONGOUR
SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	Martine LAVERGNE
SAINT-JULIEN-LE-PELERIN	Jean-François GASQUET
SAINT-MARTIAL-ENTRAYGUES	Stéphane PARDOUX
SAINT-MARTIN-LA-MEANNE	Christian PAIR
	Odile STEFANINI-MERIGNAC
SAINT-SYLVAIN	Stéphane LUDIER
SERVIERES-LE-CHATEAU	Hervé CLAVIERE
	Daniel CHASTAGNER
SEXCLES	Thierry DAFONSECA
SYNDICAT DES DEUX VALLEES	Françoise MAUGEIN
	Robin PUCHE
CC XAINTRIE VAL' DORDOGNE	Rodolphe MAILLES
	Séverine SIRIEIX
CPIE	Jérôme LAROCHE
DEJANTE	Pierre CHARBONNEL
	Gaëtan ROCHE
ALETREO	Laura RAPHY
SOCAMA	Estelle GINISTY

**Nicole BARDI, Présidente de la communauté de communes**, remercie les élus d'être présents aussi nombreux pour ce conseil communautaire informel et remercie la Commune de Saint-Martin-la-Méanne pour son accueil. Elle insiste pour que toutes les questions puissent être posées afin d'animer ce débat.

Madame la Présidente indique que l'eau est une ressource rare, et sans doute n'en sommes-nous pas assez conscients dans un pays jusqu'à présent plutôt préservé d'épisodes climatiques extrêmes de stress hydrique. L'approvisionnement en eau n'est pas un problème nouveau. Il existe depuis toujours et a, dès l'origine, suscité des conflits d'usages que l'on parvenait jusqu'alors à régler sereinement dans un contexte d'abondance de la ressource. Ce temps paraît désormais révolu, même dans notre pays qui n'est pourtant pas soumis à des contraintes géographiques qui l'exposent le plus, a priori, au risque de pénurie.

En effet, sous l'action conjuguée de l'effet du dérèglement climatique sur les températures et le régime des précipitations, de l'évolution des modes de vie, d'alimentation, de loisirs ou de tourisme, de l'accroissement des prélèvements aquatiques pour assurer la production énergétique, il faut s'attendre, dans les années à venir, à la survenance de conflits sévères entre les usagers de l'eau. La région Nouvelle-Aquitaine sera la région de France la plus impactée par le changement climatique. En 2050, les experts annoncent qu'il manquera environ 1,2 milliard de m<sup>3</sup> d'eau par an à notre région pour faire fonctionner ses activités industrielles, la ville, l'agriculture, le tourisme. Il est donc très urgent de penser à la manière dont on va réorganiser la gestion de l'eau.

La France va être l'un des pays les plus impactés par la crise climatique car il va pleuvoir de manière différente. Certes, pas forcément beaucoup moins, mais avec des périodes plus longues où il ne pleuvra que très peu. Ce qui va provoquer des baisses de niveau d'eau disponible durant les périodes estivales qui vont être problématiques. C'est déjà le cas sur notre territoire, mais le phénomène va s'amplifier. Nous ne pouvons donc pas, en responsabilité, prétendre que nous ne savons pas (surtout avec les étés 2019 et 2020) et ne pas agir en conséquence pour s'y préparer.

Ces phénomènes bouleversent nos modes de pensées et nous nous réfugions parfois dans le déni car les défis à relever sont colossaux. Moi aussi, je ne souhaite pas vivre les changements annoncés par le dérèglement climatique. Mais la question n'est pas là, pour nous tous ; la question est de savoir si nous devons, et si nous voulons nous y préparer, au-delà même de la question du transfert des compétences eau et assainissement. La question est celle d'assurer l'approvisionnement continu en eau potable, en quantité et en qualité, à notre population et à nos activités. Sans cela, point de développement possible pour notre territoire, ce territoire que nous chérissons tous.

Cette responsabilité-là, est lourde. Nous devons l'assumer en tant qu'élus ! Elle implique que nous ne rentrions pas dans des logiques de pouvoir qui seraient dérisoires et parfaitement stériles.

Je dois avouer toutefois avoir été meurtrie, en tant que Présidente de la Communauté de Communes, de constater que des initiatives sont prises en la matière sans que l'intercommunalité n'y soit associée, ni même informée. C'est justement cela qu'il faut éviter car toutes les forces doivent être rassemblées pour surmonter les défis que je viens d'évoquer. Nous n'avons pas le temps, nous n'avons plus le temps, de nous lancer dans des guerres inutiles qui ne sont pas à la hauteur de l'enjeu.

La position d'un élu ne doit résider ni dans la démagogie, ni dans l'inexactitude. Elle doit s'appuyer sur une éthique de la responsabilité qui s'appuie notamment, comme cela a été indiqué dans un récent compte-rendu, sur des éléments factuels. Encore faut-il qu'ils ne soient pas tronqués, d'autant si ces faits sont appelés à être communiqués à tous les élus municipaux. Il est donc capital de rappeler certains points :

1) Sur les prises de décision :

- C'est à l'occasion de sa séance du 31 mai 2017 à Saint-Privat, et non en 2018, que la Communauté de Communes a unanimement décidé de s'engager dans la réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable Intercommunal (SDAEP)
- Le 7 novembre 2018, ce même conseil communautaire décide unanimement et concomitamment :
  - o De demander le report en 2026 du transfert de compétence eau et assainissement, selon les modalités de la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes (et non la loi engagement et proximité de 2019 évoqué par certains car les élus ne peuvent adopter des décisions que sur la base du droit en vigueur et non sur ce qu'il voudrait qu'il soit)
  - o De poursuivre la réalisation du SDAEP intercommunal afin de préparer le transfert de compétence. La communauté de communes n'a heureusement pas attendu octobre 2021 pour considérer que le report devait être mis à profit pour bâtir un projet de territoire viable. C'est tout le sens de la décision du conseil communautaire en novembre 2018.

2) Sur le déroulé du marché de réalisation du SDAEP :

Le contrat a été conjointement réalisé par la maîtrise d'ouvrage (la CC) et son assistant à maîtrise d'ouvrage (le CPIE) sur la base des attendus exigés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental. S'il y avait une quelconque non-conformité aux attendus imposés par ces acteurs, je ne doute pas qu'ils nous en auraient fait part ou qu'ils nous en feraient part aujourd'hui, au cours de cette réunion. Il est donc important de rappeler que les exigences du CCTP sont respectées, contrairement à ce qui est prétendu. Pour rappel :

- Un rapport a été remis à chaque maître d'ouvrage compétent et a fait l'objet d'une réunion de restitution et d'un compte-rendu, en présence des partenaires techniques et financiers. Seules les communes ayant réalisées récemment leur schéma directeur n'ont pas eu ce rapport et cette réunion de restitution. Ceci était prévu dès l'origine dans le montage du marché. C'est le cas par exemple des communes d'Auriac ou de Monceaux.

Je précise que ces rapports n'ont pas fait l'objet de demande de modifications substantielles. Les communes et syndicats ont tous approuvés cet état des lieux et ce diagnostic, qui constituent la base de nos réflexions actuelles. Les remettre en cause aujourd'hui reviendrait à privilégier les informations confirmant des idées préconçues et à accorder moins de poids aux informations jouant en défaveur de ses conceptions.

Notre assistant à maîtrise d'ouvrage m'a communiqué les dates de remise de ces rapports et de réunion de restitution, que je tiens bien évidemment à la disposition de tous. Vous voyez également devant moi l'ensemble des rapports ayant été remis à ces maîtres d'ouvrage. Vous admettez facilement qu'il est fallacieux d'affirmer que seul « *un état des lieux de quelques lignes* » a été fourni à l'occasion des présentations du mois d'octobre. L'argument du manque de transparence et de non-conformité quant au respect du cahier des charges du CCTP est donc nul et non avenu.

- Concernant l'accélération de la démarche, elle s'explique par une unique problématique : les risques de pénurie observés durant les derniers étés sur le secteur de la Xaintrie blanche. Avec tous les partenaires techniques et financiers, j'ai effectivement fait le choix de demander aux bureaux d'études d'entamer les travaux de la phase 2 avant même l'achèvement de la phase 1, c'est-à-dire la réalisation des travaux de sectorisation. Qui peut, aujourd'hui, en responsabilité, me reprocher d'avoir souhaité cela ?

Je rappelle que, pour ce secteur, des études avec le Cantal avaient été entamées et que, pour pouvoir comparer tous les scénarii envisageables, il nous fallait disposer des éléments de décision. Les solutions d'alimentation du secteur de Saint-Privat ont, qu'on le veuille ou non, des conséquences sur les autres secteurs de Xaintrie Val' Dordogne. Cette interdépendance fait que tout le secteur intercommunal se devait d'être étudié, au regard des engagements à prendre pour les décennies à venir.

Vouloir résoudre les problèmes à l'occasion de leur survenue et dans une logique purement communale ou syndicale, comme certains le souhaitent sans le dire clairement, revient à remettre en cause le principe même de réalisation du schéma et in fine, la nécessaire solidarité et mutualisation nécessaire. Car ne nous y trompons pas : ce sont les collectivités qui, aujourd'hui ou demain, sont ou seront dans le besoin qui bénéficieront de cette solidarité car elles ne pourraient résoudre seules, techniquement et financièrement, les investissements à réaliser.

Quant à la prétendue « irréversibilité » des décisions à prendre, il faut savoir raison garder. Je rappelle que les communes et syndicats demeurent compétents pour décider des travaux qu'elles souhaitent engager. J'ajoute que le calendrier prévisionnel qui vous a été présenté ne traduit pas cette irréversibilité puisque qu'il prévoit un étalement dans le temps (à plus de 10 ans) des réalisations, et donc des décisions à prendre.

Enfin, effectivement, j'admets que les communes aient le sentiment que les études avancent rapidement et je peux tout à fait comprendre le « choc » que représente les scénarii proposés. Je veux bien également admettre un défaut d'écoute suffisant des communes qui sera, je m'y engage, corrigé dans les prochaines semaines. Je vous proposerai prochainement des initiatives, et nous devons réfléchir ensemble, en plus des conférences des Maires organisées depuis le début du mandat, afin de pouvoir travailler les dossiers encore plus en amont.

En revanche, je voudrais apporter une précision sur ce que j'ai pu lire. Il est vrai que nous n'avons réuni qu'une seule fois la commission Eau. Mais je voudrais dire que nous avons fait mieux que de réunir seulement un représentant par maître d'ouvrage au sein de cette commission. Nous avons réalisé 5 réunions de secteur auxquelles tous les élus communaux ou syndicaux étaient conviés et nous organisons aujourd'hui, à l'adresse des conseillers communautaires, cette réunion de présentation. Il ne peut donc pas décevantement nous être fait le reproche de ne pas avoir conviés les élus municipaux. J'ai d'ailleurs un regret : qu'ils n'aient pas été plus nombreux à ces réunions.

Quant à la présence des services de l'Etat, de l'ARS, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Départemental, du CPIE, des services intercommunaux à ces différentes réunions, je l'assume et ne le regrette absolument pas. Car trouver une solution « efficiente », c'est compter sur l'intelligence et la compétence de tous les acteurs concernés et pas uniquement sur celles des élus. Je profite d'ailleurs de cette intervention, pour les remercier chaleureusement de leur grande disponibilité pour notre territoire.

**M. Matthieu DOLIGEZ, Secrétaire Général** remercie Mme la Présidente de son implication et fait remarquer que la présence nombreuse des élus de la Communauté de Communes XV'D permet de penser que le sujet intéresse et implique l'ensemble des élus. Il informe que Mme la Présidente a tout dit et qu'il ne va pas paraphraser son discours.

Lors de la réunion de présentation à Saint-Privat, à laquelle il assistait il y a quelques mois, où l'objectif était de présenter l'ensemble des scénarios, qui avaient été lancés dans le cadre du schéma directeur et de travailler à vos côtés, aux côtés des élus de la Xaintrie et pas uniquement ceux qui étaient concernés par le citernage, mais de travailler avec l'ensemble des élus du territoire, au choix qui serait fait.

Ce que je remarque, c'est que l'on se retrouve aujourd'hui, presque 3 ans après, à toujours être en train de discuter du schéma, du scénario, du choix, et je pense qu'à un moment, il va falloir, que vous élus, l'ensemble des élus de la Xaintrie, vous puissiez en toute connaissance de cause, en responsabilité, faire un choix et à un moment, peut-être tirer un trait sur la gestion, que vous avez, de manière un peu individuelle, ou individualiste, que certains essaient de prôner.

Je pense qu'il est important, comme vous l'a fait remarquer Mme la Présidente, que la solidarité territoriale soit mise en œuvre sur le choix qui sera le vôtre en matière de gestion de l'eau et c'est ce que, en contact avec les financeurs, et notamment l'Agence de l'Eau, nous prôtons et vous demandons de mettre en œuvre.

J'ose espérer qu'à l'issue de cet échange, car il semble que certains élus estiment n'avoir pas été suffisamment informés, que le choix qui normalement devait être arrêté aujourd'hui, et reporté à une date ultérieure, mais que vous puissiez en toute connaissance de cause, prendre cette décision, cette fameuse décision et lancez les travaux car on ne peut pas se retrouver dans des situations critiques.

L'année 2021 a été exceptionnelle du point de vue de la pluviométrie. Je ne pense pas qu'il faille se baser sur cette année-là, mais au contraire, votre rôle est de regarder beaucoup plus loin, à 10 ans, à 20 ans, à 30 ans et de savoir quel est le choix à mettre en œuvre pour le territoire. J'espère que d'ici la fin de l'année, vous serez en mesure de pouvoir prendre cette décision et enfin tourner la page d'années difficiles et compliquées.

Nous sommes ici à vos côtés, la DDT est présente, l'ARS, l'Agence de l'Eau, pour pouvoir aussi apporter des réponses à quelques interrogations qui seraient les vôtres. C'est un choix pour le territoire, mais c'est un choix qu'il faudra faire de manière collective, parce que, il y a quelques millions d'euros qui sont en jeu, il ne s'agit pas de faire un choix par défaut, c'est un choix réfléchi qu'il va falloir mettre en œuvre aussi les uns et les autres.

Merci de votre présence, merci aussi pour vos questions, vos interpellations et on essaiera d'y répondre l'ensemble des services de l'État et moi-même, pour pouvoir terminer cette réunion avec des informations qui sont les plus transparentes possible.

**M. Marc RATEAU** prend la parole et rappelle la genèse de cette étude, et en particulier la genèse de ces études qui sont en cours sur l'ensemble du Département de la Corrèze. Pourquoi de telles études ?

A l'échelle du Bassin Adour Garonne, le département de la Corrèze est le département ou un des départements qui nécessite le besoin les plus importants en termes de travaux pour sécuriser l'alimentation en eau potable. Pourquoi ? Tout simplement par la nature géologique de son sous-sol dans lequel les eaux qui alimentent les corréziens sont prélevées. En Corrèze, contrairement aux  $\frac{3}{4}$  des départements du bassin, le sol est constitué de socle granitique dans lequel il n'y a pas de porosité qui permettrait de stocker l'eau, de trouver des eaux en quantité d'où les problèmes que nous vivons, que nous rencontrons chaque été avec des étiages sévères.

Deuxième inconvénient de se situer sur un sol granitique, qui est lié à la qualité des eaux : l'absence de minéralisation de l'eau. Nous avons une qualité d'eau qui est qualifiée, par une grille de qualité, comme eau non-conforme par rapport à l'agressivité. Une étude récente qui sera publiée à la fin du mois de novembre, pour l'ensemble des départements du bassin Adour Garonne confirme cette situation. Cette étude montre que sur notre département, plus de 60% des unités de distribution en eau, seront à fiabiliser, en résumé elles ont des problèmes de qualité, comme je viens de le dire, très souvent il s'agit du paramètre agressivité, mais pas que, puisque le socle granitique peut conduire à des problèmes de

non-conformités, en arsenic et aussi un problème émergent dont on a parlé lors de toutes ces réunions de secteur, qui est une augmentation des teneurs en aluminium, avec des augmentations très rapides et plutôt récentes, liées à l'effet du changement climatique qui conduit à désaturer des épaisseurs de plus en plus importantes des aquifères pendant des étages sévères.

Cette étude montre que plus de 60 % des unités de distribution sont à fiabiliser en nombre d'unité, par contre en population, nous sommes l'un des départements parmi les meilleurs, puisqu'il y a moins de 30% de la population qui est alimentée par ces unités à fiabiliser, ce qui montre que dans les zones les plus rurales des départements, nous avons une situation de non-conformité très élevée, ce qui est le cas sur le secteur de Xaintrie Val' Dordogne, comme nous avons pu le voir à travers les études.

Pour mettre en conformité toutes ces unités, et régler les problèmes quantitatifs actuels et à venir, l'Agence de l'Eau a demandé, comme elle le fait systématiquement avant d'affecter des sommes très importantes d'argent public dans le financement des solutions qui sont mises en œuvre, d'étudier tous les scénarii possibles, afin qu'il soit dégagé la solution la plus pérenne en termes de mise en conformité à la fois quantitative et qualitative de l'eau qui alimente les populations.

C'est pour cette raison que sur votre territoire, l'agence a financé à 70 % l'étude consistant à faire un état des lieux de la situation et à étudier les différents scénarii possibles. Nous avons profité également de cette étude pour doter le territoire d'un outil de gestion moderne des réseaux avec un système d'information géographique et la géolocalisation des réseaux qui a permis que vous puissiez bénéficier des 80% d'aides publiques pour mettre en place un tel outil dont l'utilité n'est pas à démontrer aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais vous dire en préambule de cette réunion, je reste à votre disposition pour toutes les questions que vous pourrez me poser.

**M. Maxime ESTRADÉ** rappelle que l'engagement du schéma directeur est lié à l'ensemble des enjeux qu'a évoqué Marc RATEAU. Par contre, il y avait un constat local qui est toujours d'actualité, c'est qu'aujourd'hui au niveau de l'intercommunalité, il y a trente communes avec trois syndicats, 17 communes en régie.

L'hétérogénéité des modes de gestion, un état du patrimoine également très varié et plusieurs communes qui disposaient à l'époque de très peu de données. L'objectif du schéma directeur étant de permettre d'avoir un niveau de visibilité homogène sur tout le territoire.

Comme évoqué par Mme la Présidente et M. le secrétaire général, la problématique rencontrée par le secteur de Saint-Privat a incité à accélérer les choses, car lorsque nous avons fait le cahier des charges, la durée d'études était prévue à plus long terme, mais il était prévu également à l'époque dans le cahier des charges, le fait de pouvoir accélérer là où il y avait des difficultés, des points noirs, ou des nuisances à traiter urgemment. Cela a été le cas pour vous avec le secteur de Saint-Privat, où il y a nécessité d'engager une réflexion de manière très rapide pour trouver une solution pérenne pour ce territoire et systématiquement réfléchir à l'échelle de tout ce secteur ; il fallait également prendre en considération les impacts sur les collectivités limitrophes.

De ce fait, la démarche engagée, via la Communauté de Communes, était, une démarche globale, en lien étroit avec les enjeux du territoire, notamment en matière d'urbanisme, dans le cadre de la mise en place du SCoT. Ce qui faut retenir, c'est un réel enjeu de réaliser une analyse croisée de l'ensemble des démarches pour identifier une solution pour tous et toujours bien-sûr dans le respect de la solidarité territoriale et la sécurisation, quelle que soit la décision.

Par rapport à l'urgence de trouver des solutions sur le territoire de la Xaintrie Blanche, un choix a été fait, comme l'a rappelé Mme la Présidente, c'est un choix partagé de l'ensemble des acteurs, des prescripteurs et des élus autour de la table, de trouver une solution pour donner une visibilité à tous, de manière la plus homogène et la plus pertinente possible. Le choix a été de scinder le territoire en cinq secteurs, tout simplement pour pouvoir permettre au bureau d'études, ici présent, de mener ses investigations et donner son diagnostic de manière assez précise :

- un secteur sur la Xaintrie blanche avec le Syndicat du Puy du Bassin et les communes qui en dépendent,
- le secteur de la Xaintrie Noire,
- le secteur d'Albussac, Monceaux sur Dordogne, Saint Hilaire Taurieux,
- le secteur de Saint Martin la Méanne, de Saint Martial Entraygues, d'Argentat-sur-Dordogne, y compris la commune déléguée de Saint Bazile de la Roche,
- le secteur du Syndicat des deux vallées et la commune de Saint-Sylvain.

La première réunion a eu lieu sur la partie du Puy du Bassin. Pourquoi ? Parce qu'il fallait que les élus du secteur puissent avoir une visibilité sur les scénarios à l'échelle du territoire de la Corrèze, mais aussi lié à ce qui pouvait être proposé par rapport au Cantal. Chance ou pas chance, mais le choix a été rapide, car au vu des scénarios qui ont été rendus courant de l'été, que ce soit sur l'enjeu technique, les délais de réalisation, la complexité et l'impact final sur le prix de l'eau et la mise en œuvre des travaux, tous les points et scénarios qui venaient du Cantal étaient bien moins intéressants que les scénarios de la Corrèze.

Il y a donc eu unanimité pour arrêter de réfléchir sur un rapprochement avec le Cantal, pour l'approvisionnement en eau potable. Du coup, cela a permis de pouvoir travailler à l'échelle des quatre autres secteurs et de travailler à l'échelle de ces secteurs pour connaître quel serait le scénario à l'échelle de l'EPCI qui pouvait apporter des réponses pour tout le territoire.

**M. Joël BEYNEL, Président du Syndicat des Eaux du Puy du Bassin :** Effectivement 2021 a un peu occulté les problèmes qui avaient eu lieu en 2019 et 2020 sur toutes les collectivités d'ailleurs et qu'effectivement nous sommes toujours pressés, dans l'urgence... Le choix a été fait, à l'unanimité, de faire le choix de la Corrèze. Le choix est déterminé, et nous sommes liés désormais avec Argentat et je vous propose d'aboutir avec cette jonction sur Argentat et que nous cessions des situations critiques comme nous l'avons vécu en 2019 et 2020. Il faut bien comprendre la responsabilité qui est la nôtre.

**M. Thierry DAFONSECA, Maire de Sexcles :** Une question pour M. le Secrétaire Général, nous parlons bien d'économie de l'eau potable, car dès 2050 les taux de pluviométrie vont diminuer, nous sommes en train d'épuiser notre ressource en eau, donc si j'ai bien compris, nous allons vers une diminution en consommation d'économie en eau potable. Je ne comprends pas, nous sommes de moins en moins dans le Département, nous avons de moins en moins d'entreprises, nous consommons plus d'eau potable, on ne se focalise que sur l'eau potable, rien sur l'eau qui pourrait desservir des irrigations non potables, on parle d'une diminution en eau potable ou pas ?

**M. le Secrétaire Général :** Le schéma concerne bien l'eau potable. Après la réflexion menée localement comme au niveau départemental doit concerner la ressource en eau dans sa globalité, l'utilisation de l'eau. Nous avons des problématiques sur l'eau potable, M. le Président l'a évoqué sur le sujet du citernage. Je profite de rappeler que le 23 novembre prochain, il y a les assises de l'eau qui sont réunies, à l'initiative de Mme la Préfète et du Président du Conseil Départemental, pour parler de toutes les problématiques de l'eau mais aujourd'hui, en ce qui concerne la Xaintrie, c'est un problème d'eau potable.



La réflexion qui est menée, c'est sur la ressource et son niveau en 2050, ce n'est pas dans dix ans. Le travail que vous devez mener, c'est pour pouvoir vous dire, dans trente ans, quelle va être la situation pour l'ensemble de la Xaintrie en termes de ressource en eau et en termes de distribution et c'est bien cette réflexion-là que vous devez mener collectivement. Si vous vous faites une réflexion à cinq ans en vous disant, j'ai de l'eau, mon eau est bonne et j'arrive à servir l'ensemble de mes habitants, et les autres, un je m'en fiche et de deux, dans cinq ans, cela n'est pas grave, il y aura un autre élu, vous avez tout faux.

La réflexion doit être sur le long terme pour pouvoir, ce qui été exposé, avoir un retour pérenne et un retour de qualité, c'est ce que nous avons évoqué lors de la présentation des scénarios à l'occasion de la dernière réunion.

**M. Thierry DAFONSECA** réplique que ce n'était pas sa question.

**M. le Secrétaire Général** répond que c'est sa réponse. Aujourd'hui, nous sommes bien sur le schéma en eau potable.

**M. Thierry DAFONSECA** répond qu'aujourd'hui, en eau potable, dans une commune c'est impossible de définir quelle est la partie en eau potable et la partie en eau non potable.

**M. le Secrétaire Général** explique que le travail qui a été engagé par le bureau d'études, à l'initiative de la Communauté de Communes, concerne le schéma d'alimentation en eau potable. C'est cette réflexion et ce travail que vous devez mener.

Le sujet de l'eau ne peut pas se résumer uniquement à l'eau potable, même si vous estimez qu'il y a moins d'habitants à l'échelle de votre territoire, ce qui n'est pas réellement le cas, si vous estimez qu'il y a moins d'entreprises, ce n'est pas complètement le cas, il y a un bureau qui a réalisé des projections, mais j'ajoute que cette réflexion-là, il faudra la mener aussi sur la problématique des agriculteurs. Cette réflexion est globale.

Aujourd'hui le choix que vous devez faire concerne spécifiquement l'eau potable, mais ayez une réflexion un peu plus large. Je rejoins Mme la Présidente, nous tournons en rond, on se réunit, on se revoit, on fait des points, notamment la mise au point qu'a fait M. Rateau sur la situation de l'eau, on l'avait fait la dernière fois, à un moment il faudra prendre une décision en toute connaissance de cause. Si certains estiment n'avoir pas suffisamment d'informations, en ce cas-là on continue à travailler, et je pense que c'est une bonne chose que la Présidente reporte cette décision à la fin de l'année, puisque certains d'entre vous estiment avoir un manque d'informations, nous allons aller jusqu'au bout de la démarche, mais à un moment, il faudra prendre une décision, faire un choix mais moi je vous le redis, le choix il ne peut pas être en dehors de celui de la solidarité territoriale. Vous avez vingt-et-un maîtres d'ouvrage, dix-sept en régies, ... cela n'est pas concevable à long terme de conserver une telle organisation. C'est sûr, vous ouvrez le robinet, vous avez de l'eau, demain vous en aurez aussi, mais dans cinquante ans, je ne suis pas certain qu'avec votre organisation...

**M. Thierry DAFONSECA** répond que cela n'a rien à voir, vous mélangez l'eau potable et l'eau commune, l'eau potable elle vient du robinet, si j'achète pour 50 € de l'eau en bouteille, ils auront cette eau pour boire...

**M. le Secrétaire Général** : Ah bon, cela n'a rien à voir, si c'est cela votre réflexion, nous pouvons arrêter l'étude !

**M. Marc RATEAU** prend la parole. Premier élément de réponse, si j'ai bien compris votre question, est-ce que la différence de distribution a été faite entre l'eau distribuée aux abonnés domestiques et celle utilisée pour l'abreuvement du bétail ?

A cette question, je vous réponds par l'affirmative puisque le bureau d'études a différencié les abonnés qui ont été qualifiés de gros consommateurs (supérieur à 500 m<sup>3</sup>/an) et là, les agriculteurs sont ressortis. Pour aller plus loin, mais peut-être que je n'ai pas compris tous les éléments de votre question, comme on le voit dans certains secteurs, on peut imaginer qu'à la suite d'un projet structurant des ressources à petit débit, qui ne seront pas concernées pour alimenter le système d'alimentation en eau potable seront ensuite réutilisés spécifiquement pour l'abreuvement des bovins.

Nous ne sommes pas encore à imaginer la construction d'un double réseau puisque le renouvellement des réseaux existants va mobiliser des millions d'euros dans les années à venir. Les ressources, qui peuvent être effectivement mobilisées pour l'abreuvement du bétail, ou pour autre chose sont un sujet important et je pense qu'il sera très largement abordé lors des prochaines assises de l'eau, évoquées par M. le Secrétaire Général.

**M. Pierre CHARBONNEL**, Bureau d'études Dejante, prend la parole concernant la présentation synthétique de l'avancement de la phase 2 qui correspond bien à la proposition des différents scénarii d'optimisation et de restructuration. C'est une phase synthétique qui a été établie à partir des données de bassins. Comme cela a été dit plusieurs fois, nous avons anticipé et accéléré cette phase pour se caler au planning de l'étude qui a été menée au niveau du Cantal et de la Xaintrie, pour pouvoir avoir la comparaison des différents scénarii, en même temps au mois de juillet, afin que les élus du secteur de Saint-Privat aient toutes les cartes en main afin de pouvoir dire aux élus du Cantal, s'ils poursuivaient ou non l'étude avec eux ou s'ils restaient sur le territoire de XV'D.

Bien entendu, il y aura d'autres études et investigations qui vont intervenir par la suite avec notamment la sectorisation, la campagne des mesures, la synthèse de tous les diagnostics et la modernisation. En plus de ces scénarios de restructuration, il y aura le renouvellement de réseaux, le renouvellement du patrimoine de chaque système d'alimentation en eau potable qui s'ajouteront.

Sur cette diapositive, on fait le bilan des ressources qui est tiré de chaque rapport de phase 1 pour chaque collectivité concernée. Sur la cartographie, on peut voir deux couleurs principales, en vert les collectivités qui ont un bilan en besoin de ressource excédentaire et en rouge déficitaire.

A quoi correspond ce bilan et sur quels chiffres ? Ils correspondent au besoin, en jours de pointe, en situation future par rapport au débit d'étiage de la ressource le plus faible enregistré ou connu. C'est ce rapport qui est affiché sur la cartographie. On s'aperçoit d'une zone à l'ouest plutôt excédentaire, et nous avons une zone déficitaire, secteur de Saint-Privat, complètement en rouge avec également une zone en tension correspondant à l'ancien canton de Mercoeur et également sur la commune de Saint Martin la Méanne. Cette carte traduit une problématique et un risque, et des zones de tension au niveau de la ressource en eau, ce qui est connu et reconnu, puisque de nombreuses collectivités du secteur ont des difficultés en période d'étiage.

Toutes les collectivités n'ont pas été confrontées aux problèmes du citernage comme le Syndicat des Eaux du Puy du Bassin et des communes qui en dépendent (Hautefage, Servières, Saint-Geniez-ô-Merle) et dû au tarissement complet de la Gane, au cours de deux étés successifs. Cela s'explique par le fait que nous n'avons pas eu, pour ces collectivités, une concomitance entre le besoin de pointe, le jour de pointe et le jour où le débit dans les cours d'eau ou les captages est le plus bas.

Cela permet jusqu'à présent à certaines collectivités, malgré quelques difficultés ponctuelles, d'arriver à s'en sortir. Cette carte démontre un état, une inquiétude, une crainte.

Il est également intéressant de noter que, dans la plupart des collectivités, les données d'étiage les plus basses sont très proches de nous dans le temps. Elles tendent, dans le temps, à diminuer. De plus, dans 90 % des cas, les mesures de 2019/2020 sont les plus basses. Cela traduit une évolution plutôt à la baisse des ressources en eau superficielle.

Au final, le déficit cumulé sur le secteur de Saint-Privat est de 1220 m<sup>3</sup>/jour, sur le secteur de Mercoeur, le déficit cumulé atteint les 150 m<sup>3</sup>/jour et sur le secteur de la Vallée, un déficit de 59 m<sup>3</sup>/jour au niveau de la commune de Saint Martin la Méanne.

Sur la diapositive suivante, c'est la problématique de la qualité qui apparaît. Pourquoi ? Si nous prenons l'exemple de la commune d'Auriac, celle-ci a du radon au niveau de ses deux ressources, avec de grandes difficultés pour pouvoir arriver à gérer le seuil de radon dans l'eau.

De l'arsenic au niveau des ressources de la commune de Saint-Martial Entraygues est également relevé depuis de nombreuses années ainsi qu'une non-conformité sur la ressource propre du camping du Gibanel.

Pourquoi avons-nous associé ce dernier point dans la réflexion ? Par rapport à la quantité que cela représente. Le Gibanel a besoin de 150 m<sup>3</sup> d'eau/jour en période estivale. Au regard du volume important, nous l'avons inclus dans notre réflexion.

Il est également utile de signaler la présence de métabolites de pesticides au niveau des forages de Freygnac, qui alimentent l'unité de distribution de Saint Bazile de la Roche.

Une fois les problématiques de qualité intégrées, nous avons modifié la carte du bilan des ressources en conséquence. Pourquoi ? Parce qu'il n'est pas possible de conserver en l'état certaines ressources et les intégrer dans une vision à 30 ou 40 ans. Ces ressources ont été isolées du bilan et entraîné une modification de la carte en augmentant certaines zones en couleur rouge, pour palier, anticiper et prévoir une substitution de ces ressources.

Aussi, le déficit global (quantité et qualité) en jour de pointe sur le secteur atteint les 1600 m<sup>3</sup>/jour. Cette carte résume l'état des lieux.

Comme vous avez pu le voir, le territoire est confronté à un nombre limité de solutions de recours entre les différentes collectivités à l'échelle de XV'D. Cela découle de l'architecture de vos réseaux et de l'historique de la distribution d'eau sur le secteur avec beaucoup de régies communales et peu de structuration à une échelle supracommunale.

Nous sommes même confrontés, au sein même de certaines communes, à des unités de distribution qui ne sont pas interconnectées.

Nous avons par ailleurs, sur la quasi-totalité de ces ressources existantes, une absence de reminéralisation.

Le territoire est doté de beaucoup de petites ressources qui desservent de petits secteurs mais il n'y a pas, sur le territoire communautaire, une ressource qui alimente un secteur avec néanmoins un potentiel qui pourrait couvrir une partie importante de la totalité de l'EPCI.

A partir de ce constat, toutes les ressources potentielles mobilisables sur le territoire ont été étudiées. Au niveau d'Argentat, la Dordogne représente un potentiel suffisant pour assurer les besoins futurs du territoire. Nous avons envisagé mais rapidement écarté les rivières Maronne et Doustre car elles ne présentent pas le même débit, et parce que leurs emplacements étaient moins stratégiques pour une restructuration de la ressource sur le territoire.

Le débit réservé à Argentat, de 10 m<sup>3</sup>/seconde, représente plus de 800 000 m<sup>3</sup>/jour avec un besoin pour une future unité de production à 6500 m<sup>3</sup>/jour. En termes de gisement de prospective, il y a largement assez d'eau, cela représente 0.8 % de ce qui peut passer en période d'étiage.

Nous avons également regardé ce qui était présent à proximité du territoire d'études. A l'Ouest, nous avons le syndicat Bellovic, avec des réservoirs d'une contenance relativement importante (2500 m<sup>3</sup>) au niveau des quatre routes d'Albussac. Il y a déjà une partie du réseau sur le territoire communautaire car les communes de Neuville, d'Albussac adhèrent au Syndicat Bellovic. Il y a donc des connexions qui sont relativement faciles à faire, sur la rive droite.

Nous avons également une possibilité d'export limité au niveau de la rive gauche du syndicat, du côté de Reygades, à partir des communes d'Altilac et de Bassignac le Bas qui adhèrent aussi au Syndicat Bellovic.

Au niveau des ressources étudiées mais non retenues, il y a également eu une étude Xaintrie-Cantal (secteur de Pleaux) qui présente les mêmes difficultés que celles d'XVD. Les élus de la Xaintrie Blanche ont unanimement pris la décision de ne pas prolonger cette étude sur ce côté.

Au niveau du Cantal, côté Xaintrie noire, ils ont également les mêmes problématiques que nous, c'est-à-dire qu'ils sont confrontés à une baisse des ressources et à un manque d'eau en période d'étiage. Il ne faut donc rien attendre de ce secteur du Cantal pas plus que le Lot, notamment au regard des contraintes géographiques et topographiques.

Nous avons enfin étudié, pour Saint-Martin-la-Méanne, ce que représentait l'excédent de la commune de Gros-Chastang, située à proximité. Cette commune est excédentaire mais il ne couvre pas le manque de la commune de Saint-Martin.

**M. Stéphane PARDOUX, adjoint à Saint-Martial-Entraygues**, remercie les intervenants pour toutes ces présentations intéressantes. Il approuve la nécessité de réfléchir bien avant le transfert de compétences prévu en 2026. Il salue le lancement du schéma directeur de l'eau par l'ancienne mandature et félicite l'initiative politique et tous les services qui ont pu œuvrer dans ce sens-là.

Nous avons vu le travail que cela nécessitait pour la phase 1 dans le cadre de ce diagnostic, nous avons vu ce qu'il en était aujourd'hui. Après effectivement vous nous présentez la phase 2. En fait, ce qui offusque sa commune ainsi que celle de Saint-Martin, c'est la présentation de la phase 2 et le choix opéré. En ce qui nous concerne, ce n'est pas la première fois que nous faisons un diagnostic, car nous en avons déjà fait un en préliminaire, pour deux raisons, un problème de quantité sur Saint Martin la Méanne et un problème de qualité sur Saint Martial Entraygues, et nous avons vu malgré les scénarios, qu'il y avait une tendance à nous pousser vers une alimentation en eau à partir d'Argentat.

Nous avons été, au bout de 9 ans d'étude, très surpris d'apprendre il y a de cela un an, qu'il y avait une autre possibilité à 400 mètres du château d'eau de Saint Martin (forages de Freygnac) pour pouvoir compenser le déficit en eau et pour pouvoir alimenter nos deux communes.

Je vous pose donc la question des métabolites de pesticides récemment détectés. Vous l'avez relevé et vous avez écarté l'hypothèse d'alimentation par Freygnac car ce ne serait pas viable. Pourquoi y a-t-il eu 3 analyses d'eau complémentaires en 2021 et nous n'avons pas été informés ? Pouvons-nous avoir ces analyses d'eau d'une part, et après puisque ce produit est interdit depuis longtemps, on ne peut que s'imaginer que cela va baisser un jour d'une part et d'autre part, si le taux est bon, peut-il être intégré dans le schéma directeur à ce scénario ?

De surcroît, cette ressource en eau serait mélangée avec une autre eau. A notre sens, le taux des métabolites baisserait sensiblement et serait conforme.

Sur la question de la solidarité, nous avons quand même, en tant qu' élu, ce choix financier qui doit être fait. Notre commune est impactée directement et s'il y a moyen d'économiser 1,5 million €, mon conseil municipal aura vite fait le choix.

Par ailleurs, les investissements vont avoir un impact important sur le prix de l'eau. En augmentant le prix de l'eau, je crains que certains, en particulier les gros consommateurs, se déconnectent du réseau public. De ce fait, l'équilibre économique du projet que vous présentez est fragile.

C'est une inquiétude, ensuite, comme le dit mon maire, c'est une réflexion qu'il faut avoir, nous n'en avons pas du tout parlé, c'est le choix de la gouvernance, comment gérerons-nous notre eau demain. Est-ce que cela sera un fermier, est-ce que cela sera en régie ?

**Madame Mathilde RASSELET, Responsable Pôle santé publique et environnementale de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**, souhaite réagir par rapport aux analyses d'eau en ce qui concerne les forages de Freygnac. Je pense que vous avez été récipiendaire des analyses qui ont été faites sur les captages de Freygnac. Les résultats ont été transférés le 20 octobre dernier au Syndicat des Eaux des deux Vallées et à la mairie de Saint Martin la Méanne.

Il se trouve que sur ces résultats, nous sommes confrontés à la présence sur deux captages d'atrazine déséthyl, une molécule issue de la dégradation de l'atrazine, interdite depuis une trentaine d'années. Pourtant, les concentrations continuent d'augmenter. Je ne peux donc pas vous rejoindre sur le fait que cela va disparaître un de ces jours, ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui.

De surcroît, la concentration en atrazine déséthyl est passée au niveau du forage de Freygnac F2 de 0.05 µg/L (2012) à 0.08 µg/L (2019). Par ailleurs d'autres métabolites de pesticides sont également présents au niveau de la ressource : Alachlore-ESA et ESA-métolachlore. Actuellement seul ESA métolachlore est considéré par les instances sanitaires (ANSES) comme pertinent.

Je ne vais pas rentrer plus en détail dans ces deux termes, sur ces deux molécules, Néanmoins, l'ANSES définit la pertinence d'une molécule par rapport à l'état actuel des connaissances, et nous ne sommes pas à l'abri, d'avoir dans un futur proche le passage de ces molécules non pertinentes en pertinentes.

Aussi, je ne peux pas entendre que cette ressource est de qualité, en tant que responsable de la santé publique, et autoriser cette ressource. Cela n'est pas réglementairement et sanitaire possible, je ne prendrai pas cette responsabilité, et je pense qu'en tant qu'élus, vous ne pourriez pas non plus la prendre.

Vous ne pouvez pas en tant qu'élus, prendre la responsabilité de dire à vos concitoyens, « bon il y avait un peu de pesticide, mais bon on l'a dilué, mais on vous la donne quand même... ». Quoiqu'il en soit, la réglementation ne le permet pas. Nous sommes en train de réfléchir avec le syndicat des deux vallées pour trouver une substitution aux forages de Freygnac. Ce n'est pas pour autoriser votre collectivité (Saint Martial Entraygues) à pouvoir venir utiliser cette ressource. Ce n'est pas entendable en terme de santé publique et c'est mon rôle de vous le dire, et de vous l'expliquer.

**M. Marc RATEAU** ajoute que, malheureusement, le forage de Freygnac n'est pas le seul sur le Bassin Adour Garonne à avoir été identifié comme captage dont la qualité est dégradée par des phytosanitaires ou des métabolites pertinents ou non pertinents. L'Agence de l'Eau a pour objectif de substituer tous les captages dégradés présents sur le bassin (il y en a près de 300) par des ressources de qualité et des aides importantes sur ces substitutions sont mobilisables. La substitution du captage de Freygnac ayant été identifiée dans les scénarii proposés, vous imaginez bien qu'en ayant pour objectif de substituer tous les captages dégradés du bassin Adour Garonne, nous n'allons pas financer une solution qui serait basée sur la remise en équilibre du bilan besoin / ressource avec un captage dégradé.

**M. le Secrétaire Général** : Simplement, une petite remarque par rapport à l'investissement que cela peut avoir pour l'ensemble de la collectivité, notamment la vôtre. Vous avez des voisins, Belloc ou encore le Puy des Fourches, où des collectivités ont investi des millions d'euros qui ont été engagés pour pérenniser, sécuriser, et faire en sorte que la ressource en eau soit là. Votre rôle en tant qu'élus, je le redis, est de faire des choix. Plutôt que de refaire une rénovation de salle des fêtes, vous serez contraints, peut-être, d'investir dans le réseau d'eau. Il y a des aides publiques qui sont importantes : l'Agence de l'Eau est à vos côtés, le conseil départemental également. C'est une réflexion que l'on peut mener mais à un moment il faut aussi faire des choix et vous serez peut-être contraints de financer ces travaux de rénovation de réseaux d'eau.

**M. Stéphane PARDOUX** reprend la parole pour expliquer que sur sa commune, il y a une quarantaine d'abonnements, et que cela risque d'être énorme côté financier.

**M. Jean-Pierre LASSERRE, Maire de Bassignac-le-Bas**, apporte son témoignage. Depuis 15 ans, nous parlions du problème de l'eau sur l'ex-canton de Mercoeur. Le Conseil Général à l'époque avait réuni tous les maires du canton pour nous dire que nous avions un gros problème de ressources en eau et en particulier certaines communes qui avaient un déficit important. En ce qui concerne Bassignac le Bas, nous étions auto-suffisants, nous étions même excédentaires jusque dans les années 2009.

A partir de 2009, on a vu des périodes d'étiage de plus en plus fréquentes, et des secteurs de la commune s'en inquiétaient. Le conseil municipal s'en est inquiété à son tour, et nous avons fait des recherches individuelles comme tous. Nous avons dépensé de l'argent, avec l'aide du conseil général.

En ce qui nous concerne, nous avons fait 3 forages, qui nous ont coûtés 25 000 € chacun. Il s'est trouvé que ces ressources étaient, comme l'a dit M. Rateau, superficielles, insuffisantes et il y avait des traces d'atrazine.

A partir de 2011, nous avons eu une période de canicules sévères, donc il a fallu prendre le taureau par les cornes et faire quelque chose. Car si nous attendions qu'il y ait une ressource sur notre canton, on attendrait encore...

Donc nous avons fait appel à Belloc. On a investi au départ, comme d'autres communes. Je peux vous dire que nous avons dépensé 135 000 € d'investissement. Nous avons mis 100 000 € en vendant le presbytère à notre grand dam, donc au début nous avons acheté de l'eau à Belloc, et se faisant, notre réseau vieillissant, des fuites partout, nous avons demandé d'adhérer à Belloc.

L'estimation pour obtenir un réseau performant était de 600 000 €, il est évident qu'une commune comme la mienne ne pouvait pas supporter cette charge. Belloc, par solidarité, a accepté de nous prendre en son sein, et pendant 3 ans, on a refait la totalité de l'alimentation en eau potable de la commune et je peux dire aujourd'hui que nous payons au juste prix notre eau.

C'est à ce débat-là que je voulais venir. Cela fait très longtemps que nous parlons de cette problématique. Je sais que c'est un sujet douloureux. Nous aussi, nous avons fait des investissements dans des périodes antérieures et avons dépensé des dizaines de milliers d'euros. Je sais que des communes ont fait encore plus d'investissement que nous, mais au bout du bout, à un moment, il faut regarder l'avenir et se dire que la ressource en eau qui est parfois suffisante sur certains secteurs, peut, parce qu'il y a un changement climatique, parce que la législation peut évoluer en disant que ce qui était tolérable autrefois, n'est plus tolérable maintenant, je crois que même douloureusement, il faut se pencher très, très sérieusement sur le sujet comme nous le faisons aujourd'hui.

Maintenant je peux dire que je suis un homme heureux, un maire heureux, car nous avons des ressources en eau suffisantes et de qualité, grâce à Bellovic, et évidemment à l'époque, le Bassin Adour Garonne a subventionné à une hauteur importante et j'allais dire, pourvu que cela dure !

**M. Pierre CHARBONNEL** reprend la présentation du diaporama.

A partir de l'état des lieux, quatre grands scénarios au niveau intercommunal ont été établis :

- 2 scénarii établis sur la conservation des ressources existantes, à l'exception de celles où il y a une problématique de qualité avérée.
- 2 scénarii établis sur la substitution des ressources actuelles par une nouvelle permettant la production d'une eau en quantité et en qualité très satisfaisante.

Scénario 1 : Conservation des ressources existantes, à l'exception de celles qui ont des problèmes de qualité, et reminéralisation de la totalité des conservées.

Dans ce scénario, le secteur de Saint-Privat est partiellement alimenté par les forages d'Argentat pour pallier l'arrêt de la prise d'eau sur la Glane, donc aux risques de tarissement l'été.

Les forages d'Argentat alimentent également Saint-Martin-la-Méanne, Saint Martial Entraygues et Saint Bazile. Pour ces trois dernières communes, il n'y a pas assez d'eau. Il n'y a donc pas d'autres solutions que la substitution des captages existants, qui posent des problèmes de qualité.

Enfin, dans ce scénario, on renforce l'interconnexion entre les différentes communes du secteur de Mercoeur.

Les inconvénients de ce scénario, résumés dans le tableau, sont multiples comme le mentionne le tableau. Il doit en particulier être noté que le problème quantitatif n'est pas résolu sur une partie de la Xaintrie Noire.

Scénario 2 : Conservation des ressources existantes structurantes (captages d'Argentat, des Deux Vallées sauf celle de Saint-Bazile, du Puy du Bassin sauf la Glane et celles du secteur de Mercoeur sauf Reygades), et reminéralisation de celles conservées. Certaines communes sont alimentées, soit par achat d'eau soit par adhésion, par Bellovic.

Comme dans le premier scénario, le secteur de Saint-Privat est partiellement alimenté par les forages d'Argentat pour pallier l'arrêt de la prise d'eau sur la Glane. Les forages d'Argentat alimentent également Saint-Martin la Méanne, Saint Martial Entraygues et Saint Bazile pour les mêmes raisons que précédemment.

Enfin, le renforcement de l'interconnexion entre les différentes communes du secteur de Mercoeur est maintenue.

Les inconvénients de ce scénario, résumé dans le tableau, sont également multiples et le problème quantitatif n'est toujours pas résolu sur une partie de la Xaintrie Noire.

Scénarios 3 et 4 : Substitution de toutes les ressources existantes et restructuration interne au territoire d'étude

Dans ces deux scénarii, une ressource est mobilisée à Argentat pour assurer la desserte complète de la Xaintrie blanche. Dans cette hypothèse, des interconnexions sont nécessaires pour les différentes communes qui n'adhèrent pas actuellement au Syndicat des Eaux du Puy du Bassin.

Quel que soit le scénario, il est également nécessaire d'alimenter Saint-Martin-la-Méanne, Saint Martial Entraygues et Saint Bazile depuis Argentat.

Enfin, la Xaintrie Noire est alimentée par cette ressource située à Argentat. L'eau est amenée jusqu'au niveau des points hauts à Camps et à Goulles.

Quant à l'ouest du territoire, il est alimenté par Bellocvic.

Le scénario 4, c'est le scénario 3 auquel il est ajouté un export. Une partie de la production est vendue à l'extérieur du territoire qui a des besoins.

Tous les scénarios ont été chiffrés de la même façon, y compris les hypothèses du Cantal. C'est d'ailleurs ce qui a permis de faire la comparaison et d'écarter l'hypothèse cantalienne.

Tous les travaux de chaque scénario ont été estimés : canalisations, usines, infrastructures qui étaient conservées et remises à niveau, ... Au-delà des simples travaux, d'autres dépenses ont été estimées pour aboutir à un coût d'opération : acquisitions foncières, publicités, relevés de contrôle, études géotechniques, maîtrises d'œuvre...

Toutes ces prescriptions diverses ont été estimées pour chaque scénario, pour chaque acte de travaux afin d'obtenir le coût d'opération global des scénarios, et ainsi d'obtenir un prix le plus réel possible. On a une clé de répartition entre les différentes collectivités.

Sur la base des règlements d'aide actuels des financeurs, nous avons estimé les subventions mobilisables de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental, notamment en fonction de la typologie des travaux.

Nous avons également estimé le coût de fonctionnement de chaque scénario : consommations électriques, des consommations réactives au niveau des traitements, achat d'eau importé, vente d'eau pour le dernier scénario, analyses d'eau, communications téléphoniques pour piloter l'ensemble de ce système, main d'œuvre, provisionnement, ...

Pour réaliser ces projets, un emprunt sur 40 ans avec un taux de 1,5 % dont le montant correspond au reste à charge pour chaque scénario a été intégré.



En disposant d'un coût d'investissement et d'un coût de fonctionnement annuel pour chaque scénario, nous avons pu calculer un coût global actualisé sur quarante ans.

Enfin, à partir de cette valeur, nous avons retenu le volume de production moyen pour obtenir un coût de revient au m<sup>3</sup> pour la partie production. Le montant ainsi obtenu permet plus facilement de comparer les scénarios entre eux.

Outre le coût de revient de chaque scénario, un comparatif technico-économique a été réalisé. Ainsi, sur le tableau que vous avez sous les yeux, vous retrouvez les différents scénarios. De manière synthétique, il en ressort que :

- le coût de revient est moins élevé dans les scénarios 3 et 4 (substitution des ressources) que dans les scénarios 1 et 2 (conservation des ressources). Pierre Charbonnel précise que le coût de revient du scénario 4 est de 1.29 €, et non 1.34 € comme mentionné dans le document transmis. Le chiffre de 1.29 € est celui qui avait été communiqué dans les réunions de secteur.
- Le secteur de Mercoeur n'est pas sécurisé dans les scénarios 1 et 2, c'est-à-dire qu'il sera toujours en tension au niveau de son bilan besoin-ressources. J'ajoute que ce bilan est aujourd'hui en tension (étiages connus à ce jour) et qu'il risque de se dégrader dans les années à venir au regard du changement climatique.
- Toujours pour les scénarios 1 et 2, un investissement conséquent devra être réalisé pour conserver les ressources existantes sans pour autant avoir la garantie de conserver toujours le même débit. L'inconvénient majeur de ces scénarios, c'est qu'un investissement conséquent devra être réalisé et qu'il est possible que dans 10, 15 ou 20 ans, le territoire doive réinvestir dans le cas où la ressource ne serait plus suffisante en termes de quantité.
- Les scénarios 1 et 2 présentent l'avantage d'être réalisable très rapidement, contrairement aux 3 et 4. Néanmoins, pour les secteurs les plus urgents, il est possible de prioriser par la montée de l'eau transitoirement sur le secteur de Saint Privat très rapidement pour venir en aide et substituer la ressource de la Glane. C'est d'ailleurs un des critères, qui a permis aux élus de Saint-Privat, de faire leur choix.
- Pour les scénarios 1 et 2, au niveau des contraintes d'organisation, il y a de nombreuses acquisitions foncières à réaliser : pour des captages, pour des reminéralisations, ... C'est une contrainte importante tout comme amener l'électricité partout où cela va être nécessaire. Dans un scénario où il y a moins de ressources, il y a moins cette problématique.
- Au niveau des conditions d'exploitation, la multiplication des sites à gérer est une contrainte en terme d'entretien, de temps passé, ...
- Au niveau de l'impact environnemental, si un prélèvement est effectué en aval du barrage du Sablier, moins de prélèvements seront réalisés sur les ressources ou captages qui se situent au niveau des têtes de bassin, au niveau des cours d'eau, sur les plateaux. Nous laisserons plus d'eau, plus de zones humides sur les hauteurs, nous aurons une biodiversité préservée.

Dans l'hypothèse des scénarios 1 et 2, le prélèvement sera important au niveau des captages avec un risque d'épuiser, sur certains secteurs la ressource. Dans cette hypothèse, nous avons un appauvrissement de la tête de bassin.

Globalement, s'il est fait une analyse rationnelle de tous les scénarii, il en ressort que les scénarii de conservation des ressources sont techniquement, économiquement et financièrement moins avantageux que les scénarii de substitution des ressources.

Un phasage dans la réalisation a été réfléchi, pour arriver à décliner de manière pragmatique ce genre de scénario. Trois phases sont proposées :

- A court terme, sur la période 2022-2026, Ce scénario à court terme présente le double avantage de régler les problèmes urgents et de ne pas écarter immédiatement les différents scénarii proposés. Il consiste à :
  - Substituer la prise d'eau de la Glane par les forages d'Argentat, tout en conservant les autres ressources du syndicat du Puy du Bassin. C'est ainsi près de 1200 m<sup>3</sup>/jour qui serait apporté. A cette occasion, il est créé une liaison au nord du Syndicat pour permettre de réalimenter la partie qui va vers Rilhac-Xaintrie et la laiterie-fromagerie Duroux, qui a des besoins supplémentaires en eau. On interconnecte également une deuxième unité sur Hautefage. Ces travaux permettent également de substituer les captages d'Auriac, pollués par le radon
  - Traiter la problématique du Gibanel situé à Saint-Martial-Entraygues en commençant une partie des travaux pour alimenter cette commune, Saint-Martin-la-Méanne et Saint-Bazile-de-la-Roche. Les travaux s'arrêteraient dans un premier temps à la station de reprise du Peuch.
  - Renforcer les interconnexions entre les différentes communes du secteur de Mercoeur afin de mailler le territoire le plus possible et en cas de grosse crise, de pouvoir réalimenter en un ou deux points tout le territoire, et que toutes les communes soient reliées entre-elles.

La ressource actuelle du Sablier produit a maxima 3000m<sup>3</sup>/jour, avec les équipements existants. En comptant les pointes de consommation de la commune d'Argentat, la vente d'eau au syndicat des Deux Vallées et en intégrant les besoins du secteur de Saint-Privat et du Gibanel, les besoins de cette première phase sont couverts par les forages actuels, puisqu'il reste même une marge de secours.

- A moyen terme, sur la période 2026-2030, au regard du besoin en eau plus important, il est nécessaire de doter le territoire d'une usine de production d'eau potable à partir de la Dordogne, au niveau du Longour à Argentat pour satisfaire tous les besoins à venir. Cela permet également d'avoir une eau en quantité importante et de qualité satisfaisante.

Dans cette temporalité, on substitue la totalité des ressources de Saint-Martin, Saint-Martial et Saint-Bazile d'une part, et du secteur de Saint-Privat d'autre part par la ressource située à Argentat. Par ailleurs, une partie de l'eau est exportée au syndicat des Deux Vallées pour la commune de Laguenne qui doit abandonner sa prise d'eau.

- A long terme, c'est-à-dire à minima après 2030, car c'est le moins urgent, il est envisagé la substitution des ressources de la Xaintrie Noire par l'usine de production du Longour. De la même manière que l'eau est amenée en Xaintrie blanche, il est proposé de le dupliquer pour le secteur de Mercoeur. Cette temporalité lointaine permet de suivre l'évolution de la situation climatique et d'analyser finement le besoin.

Par ailleurs, il sera maximisé l'alimentation du secteur d'Albussac, Saint-Hilaire-Taurieux et Monceaux-sur-Dordogne depuis Belloc. Enfin, il pourra être envisagé un export plus important de l'eau vers les collectivités limitrophes, en particulier des Deux Vallées.

Les besoins de l'usine de production d'eau potable sont ainsi évalués à 6 500 m<sup>3</sup>/jour, sans qu'elle soit surdimensionnée et afin qu'économiquement, cela soit viable. Dans cette configuration, le territoire disposerait d'un volume restant disponible de 900 m<sup>3</sup>/jour. Cette marge de sécurité permet notamment de faire face aux besoins nécessaires qu'engendrerait un développement du territoire, notamment économique.

Enfin, il est utile de préciser le ratio production journalière maximale / débit de la Dordogne à l'étiage. Avec une capacité nominale de la station à 6500 m<sup>3</sup>/jour et un débit de la Dordogne à l'étiage de 800 000 m<sup>3</sup>/jour, le prélèvement dans la rivière représente 0.8 %. Avec ces chiffres, on constate que cela ne représente quasiment rien en terme de quantité.

**M. Sébastien DUCHAMP, Maire d'Argentat-sur-Dordogne**, remercie pour cette présentation limpide et souhaite intervenir quant à sa position sur ce dossier important et également revenir sur quelques points de détails à la réunion de Monceaux, qui a eu lieu le 21 octobre dernier.

J'ai souhaité effectivement participer à la réunion de Monceaux Sur Dordogne le 21 octobre dernier, organisée à l'initiative de son Maire et à l'attention des élus de la communauté de communes. Elle m'a permis d'entendre et d'échanger avec les différents maires présents sur les scénarios proposés par le schéma directeur de l'eau.

J'ai, de mon côté, fait part de mes priorités quant à la nécessité de la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le plateau de la Xaintrie Blanche, pour les communes associées au syndicat du Puy du Bassin, et les besoins en saison du Camping du Gibanel et de l'entreprise Duroux à Rilhac Xaintrie pour son développement.

Ceci correspond à la première phase de notre schéma sur la tranche 2022-2026 et la commune d'Argentat est en mesure, à partir des forages existants, d'approvisionner rapidement les besoins évoqués.

Si j'exprimais ma méconnaissance de la ressource en eau sur le reste du territoire lors de cette réunion à Monceaux, il s'agissait de montrer les limites de l'exercice sachant, en tant qu'élus, nous ne sommes ni experts, ni devins.

C'est pour cela qu'il me semble, aujourd'hui, important de faire confiance aux études présentées et de raisonner sur une approche globale sur l'ensemble du territoire à moyen et long terme.

Considérant les objectifs suivants :

- Anticiper les risques et enjeux induits par la perspective de la raréfaction de la ressource en eau
- Garantir l'accès à l'eau pour les besoins fondamentaux de nos populations et nos activités économiques
- Organiser la nécessaire solidarité territoriale
- Adapter dès à présent nos activités agricoles et économiques vers le principe des usages économes en eau

A partir de ce constat et de ces objectifs, je suis donc favorable à la mutualisation des moyens pour la préservation de la ressource en eau pour tous.

Enfin, je me félicite de l'abandon de l'approvisionnement de la ressource en eau provenant du Cantal. La perspective d'alimenter le territoire à partir de la rivière Dordogne à Argentat nous permettra, demain, de conserver les commandes de cette ressource qui sera gérée à partir de 2026 par notre Communauté de Communes.

**M. Vincent ARRESTIER, Maire de Monceaux-sur-Dordogne** déclare qu'il lui semble que cela soit tout à fait normal qu'il s'exprime sur Monceaux et d'avoir réalisé cette réunion à Monceaux. Je pense d'ailleurs avoir déjà expliqué dans le compte-rendu réalisé. Je partage également les propos de M. Sébastien Duchamp, et je n'ai jamais souhaité, comme je t'en ai déjà parlé, mal interpréter tes dires. Je dis simplement qu'une part des choses qui ont été dites à Monceaux de la manière la plus pragmatique et la plus cohérente possible.

Je voulais juste revenir, Mme la Présidente, un petit peu sur le début de cette réunion. Je partage bien sûr complètement cette notion que l'eau est un bien précieux, qu'il devient rare et que le temps où la gestion se faisait de manière excédentaire, n'est plus le cas aujourd'hui. Effectivement, nous devons toutes et tous être prudents, vigilants, engagés et agir avec responsabilités. Cela n'enlève pas pour autant cette notion de logique de pouvoir que vous avez évoquée et qui à mon sens n'a pas lieu d'être, et mon seul souhait est, qu'il y ait une logique de transparence. Malgré tout, je vais réfléchir à cette « suggestion ».

La communauté de communes, effectivement, n'a pas été associée selon vos dires à cette réunion à Monceaux. C'est totalement faux puisque chacun des maires a été convoqué, et la communauté de communes émane des communes. Ce n'est même pas par défaut, mais simplement par démocratie qu'XV'D était ici, représentée à Monceaux puisque les 30 communes ont été convoquées. Il n'y a eu aucun dessous de table, aucun coup de fil de plus, il y a eu un mail envoyé le même jour à toutes les communes, libre à chacun de venir, s'exprimer ou pas sur le sujet et à nouveau je suis ravi que 18 communes étaient représentées plus une 19ième qui s'est excusée.

Vous m'avez repris, à juste titre, c'est bien en 2017 que la décision d'engager le Schéma Directeur a eu lieu, par contre je ne crois pas avoir dit de bêtises, sur le fait que le lancement de l'appel d'offres a eu lieu en 2018, et la signature du marché en 2019. Je maintiens également qu'il n'y a pas eu de présentation aux nouveaux élus, dont je fais partie et nous sommes nombreux sur le territoire et cette présentation était nécessaire des travaux en cours, parce que, nous ne sommes pas devins ni les uns et les autres. Il n'y a eu qu'une seule réunion à Sexcles, le 8 octobre 2020, à laquelle étaient effectivement conviés tous les maires et cette réunion, était d'ores et déjà en présence des parties prenantes qui sont ici présentes aujourd'hui, et donc je pense que moi, si j'ai de temps en temps, plus de facilités à m'exprimer librement, pour certains de mes collègues ce n'est pas le cas, et malgré tout une commission eau, comme elle a été mise en place, aurait été à minima nécessaire, pour amener un maximum d'informations à l'ensemble des collègues.

Je reviens effectivement sur les points du CCTP. Le comité de pilotage, je l'ai souligné, n'a pas été mis en place, ou en tout cas pas porté à notre connaissance. Je ne crois pas avoir dit de bêtises non plus sur le point 3.1 - 3.3, où les ressources souterraines potentielles non exploitées devaient être mises en évidence, on en a eu un bref rappel à l'instant par M. Charbonnel, mais à mon sens cela aurait pu être poussé beaucoup plus loin, parce qu'effectivement il y a besoin de trouver de l'eau sur notre territoire si le réchauffement climatique continue.

A mon sens, c'est une hérésie de tout attribuer en un seul point, je le maintiens et je le maintiendrai. Nous avons eu aujourd'hui pour la première fois, une présentation plus que minimaliste, de la prise en

compte des impacts environnementaux de M. Charbonnel, orientée à mon sens. On pourrait au-delà de ça, ouvrir bien plus les débats, car c'est quelque chose qui, à mon sens, doit être mis sur la table et qui doit être mûrement réfléchi.

On m'accuse assez souvent d'avoir peu de solidarité, je tiens à vous faire part de quelques remarques à ce sujet, je ne comprends pas pourquoi, si transparence il doit y avoir, et donc solidarité, je ne comprends pas pourquoi les élus ne sont pas informés du choix qu'a fait le secteur de Saint-Privat, de ne pas s'orienter vers le Cantal, si on est solidaire, c'est une information qui doit être transparente, que nous devons avoir tous, c'est une évidence.

Quand j'ai dit que toutes les communes n'avaient pas eu le rapport du diagnostic de la phase 1, je n'ai pas dit de bêtise, le maire de Mercoeur, ici présent pourra le confirmer, il ne l'a pas eu, puisqu'il nous l'a explicité à Monceaux.

Au-delà de ça, ce que je voulais dire, c'est que ce qui nous a été présenté aujourd'hui, pour une prise de décision et je le redis c'est encore une fois minimaliste sur la partie présentée aujourd'hui sur la partie production de ressources. Cette partie-là aurait dû être présentée en amont, et M. le Secrétaire Général, a rappelé à très juste titre, qu'il était prévu le vote du scénario aujourd'hui et je vous en remercie, c'est au moins transparent. Tous les élus se posaient la question, voter pour quelque chose dont nous n'avons pas tous les éléments, cela ne semble pas hyper démocratique.

Vous avez parlé de mettre à profit du temps entre le 8 et le 11 octobre, date à laquelle a été remis le rapport aux différents secteurs, je soulignerai quand même que cela permet plus de diviser que de solidarité, de diviser en quatre secteurs. Il y a donc une vingtaine de jours, on ne peut pas dire que ce soit un temps précieux pour prendre les meilleures décisions, et encore moins pour divulguer ces informations engageantes pour le territoire, pour peut-être des centaines d'années, on ne peut quand même pas supposer que cela soit un temps qui soit formidablement long et encore moins pour discuter avec nos concitoyens, comme le précise les textes, ces décisions aussi engageantes pour les territoires doivent être partagées.

M. Doligez, vous avez soutenu tout à l'heure, qu'en 2050, les structures que nous avons aujourd'hui ne seront plus viables, c'est probable, c'est possible, mais ce n'est pas certain. En 2050, il est fort probable que l'on y soit encore, nous avons fait le choix, non d'y naître, puisque c'est la vie qui nous a amenée ici, on a fait le choix d'y vivre, on a fait le choix de s'y engager. On voit aujourd'hui EDF qui est démantelé de tous côtés, notre réseau de distribution public, idem pour nos réseaux de télécommunications, je me pose la question si nous ne faisons pas une grosse bêtise de rendre la main pour notre réseau d'eau.

J'en termine, aujourd'hui nous avons eu enfin quelques chiffres un peu plus précis sur le déficit en eau sur notre territoire, avec des secteurs à gérer, à mon sens, différemment. Un plateau qui mérite nécessairement une urgence de traitement, des secteurs de la vallée haute qui sont manifestement moins à risques. Il est ressorti du compte-rendu de la réunion de Monceaux également, qu'il y avait deux communes du plateau de Mercoeur qui ressortaient déficitaires, alors que d'après leur maire ce n'est pas le cas.

**M. Jean-Marc BRIGOLET, Maire délégué de Saint-Bazile-de-la-Roche** est surpris d'apprendre qu'il y a de l'atrazine dans l'eau. Je ne mets pas en cause qu'il faut de l'eau potable pour tout le monde, je suis complètement surpris et si je n'avais pas été mis au courant par M. Sébastien Duchamp en réunion, je n'étais même pas au courant de ce qui se passait. Donc c'est un peu déplorable, à partir du moment où il y a des captages sur mon ancienne commune, je ne sois pas mis au courant. J'ai parlé avec le Syndicat des Deux Vallées, ils sont également un peu surpris, de cet état de fait, et je me demande comment je vais descendre dans la vallée en bas et dire aux habitants qu'ils boivent de l'eau qui n'est pas bonne.

Au niveau des ressources en eau, je me pose beaucoup de questions ; c'est gigantesque, on va sur quoi, on va faire quoi, qui va gérer cela, on va sur des grosses entreprises, nous n'aurons peut-être plus la

main dessus. Quand on parle de Laguenne, il ne faudra pas oublier Ladignac, Lagarde d'Enval, Sainte Fortunade et Saint Bonnet Avalouze. Donc la ressource sera encore plus importante, puisqu'ils ont eux aussi de gros problèmes de quantité d'eau, d'eau pas bonne. Donc sûrement, qu'il en faudra encore beaucoup plus, mais quand on parle d'arrêter à Saint Martin La Méanne, quand on parle de Gros Chastang qui est en limite, Marcillac je ne sais pas.... Mais on arrive sur des réseaux gigantesques, c'est ce qui me fait peur.

**Mme Mathilde RASSELET**, intervient en précisant qu'il n'y a pas d'atrazine dans le captage, il y a de l'atrazine déséthyl qui est une molécule de dégradation de l'atrazine dont l'utilisation est interdite depuis 2001. Néanmoins, ni l'atrazine ni l'atrazine déséthyl ne doivent être présents dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Je suis par ailleurs surprise que vous ne soyez pas au courant. Le Syndicat des Deux Vallées l'est en tout cas, ce n'est pas une situation qui est nouvelle. Les élus de Saint Bazile sont tous au courant de cette problématique. Nous sommes en train de chercher une solution et cela fait partie des éléments qui sont dans cette étude-là, afin de trouver une solution de substitution, pour l'instant je ne l'ai pas. Je ne peux pas l'inventer.

Nous avons été transparents sur la demande d'information et de communication des analyses, et on continuera de l'être. Aujourd'hui je n'ai pas de solutions, je suis en capacité d'échanger avec les usagers si telle devait être la question, j'y répondrai, mais je n'ai pas de solutions et c'est pour cela que nous avons introduit cette problématique au sein du diagnostic actuellement en cours.

**M. Sébastien DUCHAMP** demande si nous sommes en dessous du seuil réglementaire.

**Mme Mathilde RASSELET** répond que nous sommes actuellement en deçà des seuils réglementaires, mais nous continuons d'évoluer tranquillement mais sûrement sur l'atrazine déséthyl vers l'atteinte du seuil réglementaire de 0.1 µg/L au-delà duquel, je serai contrainte par le code de la santé publique de prendre une dérogation qui enjoindra le responsable de la ressource, à savoir le Syndicat des deux Vallées, à trouver une solution. Une telle dérogation est valable pendant 3 ans. Le Syndicat des deux Vallées est aussi au courant, puisque nous avons ce type de dérogation pour une autre molécule, justement sur Saint-Bonnet-Avalouze.

**M. Marc RATEAU** : A partir du moment où nous avons un projet structurant, vous indiquez que la gestion est confiée au privé. C'est un raccourci que je ne partage absolument pas. Le choix du mode de gestion, c'est vous qui aurez à faire le choix politique dans les années à venir.

Nous avons en exemple, en Corrèze un très gros projet structurant avec une alimentation qui part d'Uzerche, qui va à Tulle, qui remonte au Nord de Tulle, avec un nombre d'abonnés encore plus important que sur ce secteur, sur une ressource unique et où le choix de la collectivité a été de maintenir la gestion en régie syndicale.

**M. Sébastien MEILHAC, Maire d'Albussac** : On évoque beaucoup le prix de l'eau, les coûts mais il ne faut pas oublier l'enjeu calendaire qui est de trouver une solution le plus rapidement possible pour l'ensemble des bénéficiaires, et également la capacité à mobiliser des subventions à des taux intéressants.

Pour certaines communes, les restructurations de ce type, il n'y a pas si longtemps, étaient financées à 80 %. Actuellement, nous sommes à 50% de financement. On peut aussi faire le choix d'attendre, et de laisser couler les choses pendant quelques années supplémentaires, mais on peut se trouver à avoir encore moins de financements et par définition, toujours un impact plus important sur le prix de l'eau. Ce sont ces différents enjeux qu'il faut prendre en compte.

**M. Jérôme LAROCHE du CPIE, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la Communauté de Communes.** Je voulais réagir par rapport aux propos de M. Arrestier, sur les rapports de la phase 1 et les comptes-rendus de la phase 1. Pour toutes les collectivités, les rendus ont été effectués, y compris à la commune de Mercoeur, le 25 mai 2021. Il ne peut donc pas être dit que le rapport intermédiaire de phase 1 n'a pas été présenté.

**M. André POUJADE, Maire de Mercoeur,** indique que depuis 10 ans, nous avons un réseau communal qui est déficitaire et fuyard et cela baisse. Il y a longtemps qu'on le dit et cela ne se fait pas, ce n'était même pas chiffré, ce n'est pas terminé pour moi.

**M. Jérôme LAROCHE** répond que la phase 1 n'est pas la finalité de l'étude, c'est la partie de l'état des lieux, de la cartographie des réseaux, des bilans de besoin en ressources, qui permettent ensuite de trouver différentes solutions. L'étude d'interconnexion entre l'UDI du bourg et celle de Vauret fait partie de la phase 2 de l'étude et du chiffrage qui vous seront apportés évidemment mais là, par rapport à la phase 1, c'est juste un état des lieux, trouver des solutions et cela presse, je suis d'accord par contre...

En ce qui concerne les bilans déficitaires des deux collectivités du secteur de Mercoeur, je suppose que M. Arrestier fait référence aux communes de Saint-Julien le Pèlerin et Goulles. Comme l'a expliqué Pierre Charbonnel, ce ne sont pas des manques d'eau qui sont mis en évidence, mais des déficits théoriques parce qu'on prend la consommation de pointe que l'on compare avec le débit d'étiage le plus bas mesuré.

Cette concomitance, elle a rarement, voire jusque-là jamais eu lieu mais, il est possible qu'à un moment donné, comme en 2011 avec une sécheresse de printemps, du fait que l'étiage est beaucoup plus tôt dans la saison, on pourrait s'en rapprocher. Donc l'exercice était sur cette méthode, qui montre des déficits théoriques même s'il n'y a pas eu de manque d'eau. Dans les rapports, cela est bien indiqué qu'il n'y a pas eu de manque d'eau sur ces collectivités-là.

**Marc RATEAU :** Il convient de distinguer deux cas de figure :

- Les secteurs où le déficit en eau est avéré et où il y a un recours au citernage.
- Les secteurs où le déficit est théorique, comme Jérôme Laroche l'évoquait. C'est la comparaison des deux extrêmes qui, par chance aujourd'hui, ne sont pas concomitants.

A l'occasion des cinq réunions de secteur organisées en juillet et octobre, nous vous avons déjà indiqué qu'à partir des modélisations réalisées pour prendre en compte les effets du changement climatique sur la baisse des ressources en eau, les résultats montrent que les débits minimum connus aujourd'hui seront inférieurs de 10%, 20% voire plus par rapport aux étiages connus à ce jour.

La méthodologie employée, comparaison des besoins de pointe et des étiages, est pour certains trop sécuritaire. Pour autant, nous considérons que cette méthodologie permet de prendre en considération les déficits que nous aurons demain vu les étiages que nous aurons dans 20 ou 30 ans.

**M. Camille CARMIER, Maire d'Hauteville.** Dans le diagnostic de sécurisation, le débat de sécurisation en eau potable de Xaintrie Val' Dordogne consistait d'une part à identifier les insuffisances et les secteurs déficitaires en période de sécheresse et de pointer la consommation d'eau potable, et d'évaluer la vulnérabilité de chaque collectivité. Le changement climatique que l'on commence à vivre aujourd'hui, mais surtout demain, selon le rapport du GIEC doit nous interroger.

Cette question de vulnérabilité a-t-elle été étudiée au vu des éléments qui nous sont présentés et au niveau des événements qui se sont produits dernièrement dans le pays ou les pays voisins, notamment en Belgique, en Allemagne. Sur notre territoire, pas plus tard qu'hier, un an de précipitations est tombé en 24 ou 48 heures, sans rappeler les événements dramatiques dans le midi de la France qui ont eu lieu l'année dernière, avec des villes dévastées, des canalisations emportées, des scénarios catastrophes.

On nous dit aujourd'hui, qu'il n'y a aucune région, même si nous ne sommes pas dans le midi de la France, qui ne sera impactée par de tels phénomènes violents notamment par des orages qui stagnent pendant des heures sur certains secteurs. Nous avons vu pendant l'été dernièrement, 130 millimètres qui sont tombés en quelques heures sur le secteur, uniquement des petits dégâts sur Argentat, mais quand on descend sur le secteur de Saint-Privat, on voit bien que malheureusement le bassin versant autour d'Argentat est vaste.

Est-ce que cette vulnérabilité-là, par rapport à une ressource unique a été prise en compte dans l'étude ?

Tous les experts s'accordent pour dire qu'à l'échelle de 10, 20, 30 ou 40 ans, nous pouvons avoir vraiment des bouleversements qui sont difficilement mesurables, donc est-ce qu'en tant qu'élus responsables, on doit occulter complètement ces phénomènes-là et ces problèmes de positionnement d'une ressource unique sur un territoire qui est tout de même vaste.

Il faut trouver une solution par rapport à Saint-Privat, je suis tout à fait d'accord, par rapport à ce qui existe sur Argentat.

Pour ce qui est de la ressource unique, je le dis depuis longtemps, je pense que nos anciens avaient un certain bon sens. Des sources, pas toutes, mais certaines sources ont été captées il y a 50 ou 60 ans, avec des périmètres de captage mis en place, il est possible encore de les améliorer.

Supprimer les petites ressources pour tout miser sur une seule, c'est irresponsable.

Je sais que les conseillers ne sont pas forcément les payeurs. Je m'excuse de vous le dire mais je considère également que la responsabilité d'une telle décision est uniquement celle des élus car, si demain, il arrive une catastrophe, ce sont eux qui seront montrés du doigt par nos administrés. Les médias ne se priveront pas d'attaquer les élus.

On engage beaucoup d'argent mais on fragilise le territoire par rapport à cette ressource unique. Le Syndicat du Puy de la Fourche a fait le choix d'une ressource unique sur la Vézère, je pense que la configuration n'est pas tout à fait la même par rapport à Argentat.

Comme vous le rappelez tout à l'heure, M. Charbonnel, le débit de la Dordogne est artificialisé par les grandes retenues qui sont en amont, par les barrages qui ont aussi leur fragilité. Toutes les garanties, notamment d'entretien, sont actuellement assurées par EDF. Qu'en sera-t-il demain avec le renouvellement des concessions ?

Il n'empêche que ces barrages vieillissent et ils peuvent être amenés pour diverses raisons à baisser leur niveau sur le bassin de la chaîne des barrages. Sans barrages, le débit de la Dordogne à Argentat en été serait quasiment nul en période vraiment cruciale. Ce sont des paramètres qu'il faut prendre en compte.

Il faut savoir écouter nos anciens sur notre territoire, puisque notre territoire est majoritairement peuplé d'anciens, qui ont souvent travaillé dans les conseils municipaux et en donnant de leur temps ou



beaucoup qui ont participé à faire cette desserte d'eau potable sur notre territoire. Ils sont arrivés à créer de beaux réseaux, de beaux captages, qui donnent encore aujourd'hui, pour certains des débits vraiment corrects.

Alors il est vrai que depuis des années, on a complètement occulté la recherche de nouvelles sources, que nous n'avons pas une poche glaciaire. Nos réserves sont moindres, il faut trouver et sécuriser Saint-Privat à partir d'Argentat, je le redis, j'y suis favorable mais pas à n'importe quel prix, et pas au prix de l'abandon de toutes les ressources sur le territoire.

Donc par rapport à la question de la vulnérabilité, pourrais-je avoir une réponse ? Et est-ce que quelqu'un est capable de dire, on ne fragilise pas le territoire si on fait une ressource unique à Argentat.

**Marc RATEAU** indique avoir déjà répondu à certaines interrogations au cours des réunions de secteur. Il rappelle que des moyens de sécurisation robustes sont pris. Il estime que l'exemple du Puy des Fourches est pertinent car la Vézère, est une rivière qui a la même typologie que la Dordogne à Argentat.

Nous avons, sur ces deux rivières, des retenues EDF en amont qui garantissent un débit d'étiage et en plus, qui garantissent un volume stocké qui est mobilisable en cas de crise très importante.

Il faut savoir que de nombreuses collectivités du sud-ouest fonctionnent sur une seule ressource. Il donne l'exemple de Toulouse qui dispose de deux points de prélèvements, qui alimentent chacun des centaines de milliers d'abonnés. Ces prélèvements sont effectués dans la Garonne qui est aussi un fleuve soutenu par du déstockage de retenues EDF.

Nous sommes en train de mettre en place des échanges entre l'Agence et EDF, car on se rend compte que sur des ouvrages existants, ainsi que certains aménagements à venir, il va falloir garantir d'autres usages que la seule production hydroélectrique, en particulier des soutiens d'étiage, pour garantir les approvisionnements en eau potable, voir l'irrigation en agriculture.

Mme la Présidente l'évoquait en introduction de la réunion sur le bassin Adour Garonne, cela représente, 1.2 milliard de mètres cubes qu'il va falloir trouver en stockage pour pallier le changement climatique. Donc, en ce qui concerne la robustesse de la ressource, nous la devons aux barrages.

Après, quand vous évoquez l'hypothèse de la rupture d'un barrage, je pense que, outre le problème d'alimentation d'eau potable, il y en aura bien d'autres.... Mais je pense qu'EDF peut vous rassurer assez facilement sur les contrôles réguliers effectués sur ces ouvrages.

**M. Camille CARMIER** : Par rapport à la vulnérabilité, avec les phénomènes soudains et intenses qui font, qu'il y a un bassin versant qui se déverse rapidement en quantité importante sur une prise d'eau comme Argentat, est-ce que sur la Vézère, le relief, le positionnement de la prise d'eau est aussi vulnérable qu'il ne peut l'être sur Argentat ?

En cas de crues millénaires, les chiffres que l'on peut avoir, c'est que les barrages débordent et le bassin versant était obligé de restituer la quantité d'eau qu'il a en plus. Donc, par rapport aux phénomènes soudains qui se produisent aujourd'hui, ces quantités d'eau qui se déversent sur un petit secteur en si peu d'heures, est-ce que ces conséquences-là sont prises en compte, et c'est ma grosse, grosse interrogation.

**Marc RATEAU** répond que des précautions importantes sont prises pour sécuriser les ouvrages qui se construisent aujourd'hui. Ces ouvrages ne sont pas situés en zone inondable, c'est évident. Les épisodes

pluvieux intenses n'empêchent absolument pas la production d'eau potable. La fréquence de lavage des filtres sera plus importante, c'est tout.

**M. Pierre CHARBONNEL** ajoute que dans la phase de maîtrise d'œuvre, il y aura des approches des risques. Si la Dordogne doit être traversée, on ne va pas la traverser au niveau d'un pont. Il serait très certainement évoqué l'hypothèse du forage dirigé. Un projet mutualisé permet de mettre en place des moyens de sécurisation que l'on n'a pas à petite échelle.

**Mme Nicole BARDI** estime que des réponses aux questions de Camille Carmier peuvent être apportées par des représentants de Bellovic. En effet, par rapport aux pollutions et aux inondations, ces représentants ont dû être confrontés aux mêmes interrogations.

De ce fait, je vous propose une visite de l'usine du Syndicat Bellovic et que vous prépariez toutes vos questions pour les dirigeants de ce syndicat.

**M. Pierre CHARBONNEL** revient sur l'interpellation du respect du cahier des charges, notamment sur les ressources souterraines potentielles non exploitées. C'est un paragraphe qui est inclus dans le cahier des charges de la phase 1 qui concerne le recensement des ressources existantes non exploitées comme les captages abandonnés, les sources connues par les Collectivités, les ressources privées pour un usage familial ou privé, ou les ressources privées à usage industriel. C'est dans le recensement, cela sert notamment à la description des besoins, notamment comme exemple, on peut avoir des captages comme la MAS de Servièrre le Château, ils sont totalement privés, ils alimentent un bon nombre de personnes. Donc on a pris en compte ces ressources qu'il va falloir un jour, de toute façon substituer. Cela n'a rien à voir avec de la recherche en eau souterraine.

En ce qui concerne la vulnérabilité, le risque zéro n'existe pas quel que soit le scénario. Il y aura de toute façon des choses à trouver, à mobiliser, que ce soit le risque électrique, le risque inondations. Si par exemple, un orage survient sur Saint-Privat et que la Glane détériore la station du Moulin de Lavergne on aura un problème de pompage qu'il faudra gérer, avoir des endroits de stockage dans des endroits stratégiques pour arriver à maintenir plusieurs jours la sécurité.

**M. Camille CARMIER** estime que la configuration de la Glane n'est pas tout à fait la même que dans la vallée.

**M. Maxime ESTRADE** : il est nécessaire de préciser que les estimations financières présentées prennent en compte le volet sécurisation. Il en est ainsi par exemple du volet sécurisation électrique par rapport aux groupes et par rapport aux volumes des stockages.

Dans l'hypothèse de la ressource unique, tout est pensé pour fiabiliser la production et la distribution : équipements doublés, volumes de stockage dimensionnés pour être capable de passer le temps d'une pollution sur la ressource, ...

Le bureau d'études peut vous apporter des précisions sur ces éléments là, mais à vous entendre, j'ai l'impression que vous pouvez penser que ces choses n'ont pas été étudiées...

**M. Camille CARMIER** intervient sur les provisions réalisées pour le renouvellement des canalisations. Cette provision concerne-t-elle uniquement ce qui a été créé dans le cadre du projet ? Il estime qu'il ne faut pas oublier que le renouvellement sur les réseaux de distribution actuels qui n'a pas forcément été réalisé au cours des années. Il faudra l'intégrer dans le prix de l'eau.

**M. Sébastien DUCHAMP** s'étonne de cette dernière remarque car le renouvellement des réseaux devrait déjà être intégré dans le prix de l'eau pratiqué par chaque collectivité, ce qui n'est a priori pas le cas pour bon nombre.

**M. Camille CARMIER** répond qu'il les renouvelle sur sa commune. Il a récemment répondu à un appel à projet de l'Agence de l'Eau et qu'il va investir 70 000 €. Ces travaux auront des conséquences sur son budget pour les 30 prochaines années pour la commune d'Hauteville avec l'emprunt contracté. Si on abandonne les ressources, il faudra continuer à payer des travaux qui auront été ordonnés par l'Agence de l'Eau.

**M. Marc RATEAU** : Il ne faut pas confondre Monsieur le Maire les réseaux d'adduction et les réseaux de distribution et je ne voudrais pas que vous pensiez que l'Agence va financer des réseaux qui vont être abandonnés. On vous a récemment financé le renouvellement de réseaux de distribution qui vont continuer à être des réseaux de distribution, quel que soit le scénario retenu.

**M. Maxime ESTRADE** regrette que les questions d'ordre technique soient abordées aujourd'hui, alors même que les réunions de secteur étaient justement faites pour cela. Si le territoire a été sectorisé, c'était justement pour rentrer dans le détail de chaque secteur. Je rejoins les propos de la Présidente qui regrettait la faible mobilisation des élus au cours de ces réunions. La réunion d'aujourd'hui est plus une réunion de synthèse.

Sur le prix de l'eau, en particulier sur la question des amortissements, il faut avoir un langage de vérité. Il ressort clairement des diagnostics qu'il y a des communes qui ont clairement investi sur leur patrimoine et qui, de ce fait, ne transfèrent pas une « dette » tandis qu'il y a d'autres communes qui vont transférer une dette à la communauté de communes parce que le renouvellement des réseaux, donc leur amortissement, n'a pas été engagé ou a été sous-estimé dans leur budget actuel.

Dans le diagnostic de chacune des communes, vous avez pu avoir une entière lisibilité sur le montant annuel que vous auriez dû consacrer au réseau pour ne pas transférer une dette. Je suis donc surpris d'entendre que le prix de l'eau va augmenter, parce que le prix de l'eau aurait déjà dû être augmenté de manière conséquente si des investissements avaient été réalisés et au regard des amortissements qui auraient dû être intégrés à leur juste valeur.

**M. Stéphane PARDOUX** : Je suis surpris de votre intervention. En premier lieu, j'ai le sentiment qu'il n'y a pas 4 scénarii mais qu'il n'y en a qu'un, c'est-à-dire le scénario 4. Ensuite, comment justifier auprès de nos contribuables qu'un investissement de quasiment 30 millions d'euros soit plus aidé et subventionné qu'un investissement à 20 millions d'euros ?

**M. Marc RATEAU** : La réponse a déjà été donnée aux réunions de secteurs. L'aide de l'Agence de l'Eau est plus importante quand elle s'inscrit dans les priorités de la politique de l'Agence, qui consiste à financer uniquement des scénarios basés sur des ressources pérennes.

Des ressources pérennes sont des ressources dont on est certain qu'elles sont robustes. Ce sont également des unités de traitement qui permettent de mettre en conformité l'eau à grande échelle et au meilleur coût de fonctionnement en limitant les aléas de gestion.

On le voit sur certains territoires, ou sur certaines communes aujourd'hui, où il y a 4 petites unités de traitement qui ont été financées il y a une trentaine d'années par l'Agence. Aujourd'hui, l'eau est toujours non conforme sur ces unités pour des problèmes de manque de professionnalisation des personnes qui exploitent ces stations.

C'est très compliqué d'exploiter des petites stations qui ne sont pas sécurisées parce que sur une petite station, on ne peut pas avoir toutes les étapes de traitement présentes sur une grande unité.

Je précise enfin que les délibérations du Conseil d'Administration de l'Agence, dans lequel siège les élus et qui régissent nos aides aujourd'hui, ne permettent plus de financer des unités de reminéralisation de manière éparpillées sur le territoire. Au regard de la raréfaction de l'argent public, nos aides sont réservées aux projets structurants.

**M. le Secrétaire Général** répond à M. Stéphane Pardoux : En l'occurrence là, les payeurs sont les conseillers. M. le Maire d'Hautefage disait tout à l'heure que l'État, en général, venait conseiller, prodiguer les choix sans être payeur. C'est assez osé d'avoir un tel raisonnement car il ne vous aura pas échappé que l'Etat, à travers l'Agence de l'Eau, et le Département financeront majoritairement le projet, à la condition qu'il réponde à nos objectifs.

Nous sommes en droit d'orienter un choix et on l'assume. Ce choix, c'est effectivement celui d'une ressource qui est pérenne, vers des structures qui sont stables plutôt que de repartir vers des schémas syndicaux ou individuels. C'est un choix que nous assumons du côté de l'État.

**M. Lionel JEAN, Maire de Saint Geniez-Ô-Merle** : je voulais porter à votre connaissance, un point particulier sur ma commune : on manque d'eau, nos 4 captages manquent d'eau en période d'étiage sévère, et notamment Sermus. Actuellement, on parle de développer le site des Tours de Merle, géré par la communauté de communes. Sur les scénarios, il est question d'interconnexions avec Saint Cirques la Loutre, comment peut-on faire pour aller vite dans ce cas-là ?

**M. Pierre CHARBONNEL** : Au niveau des interconnexions, il faut réaliser des interconnexions par le GR, avec la commune de Saint-Cirques. La commune de Saint Cirques pourra subvenir, dans la première phase, aux besoins. Il pourra être envisagé, dans un second temps d'être alimenté par le secteur de Saint-Privat, au moyen d'autres interconnexions.

**M. Daniel GREGOIRE, adjoint à Saint-Bonnet-Elvert**, prend la parole et souhaite lire la contribution de M. Jean-Basile SALLARD, Maire de Saint-Privat, qui n'a pu être présent aujourd'hui mais souhaitait donner son avis.

« Ne pouvant être aujourd'hui parmi vous, je tiens à vous exprimer ma position sur ce sujet primordial de la ressource en eau sur notre territoire. La diversité des situations actuelles de l'alimentation et de la

gestion de l'eau, dans notre Com. Com, ne facilite pas une prise de position commune et unanime pour l'avenir, et je le conçois.

Il paraît pourtant indispensable que nous devons traiter cette question ensemble et pour l'ensemble du territoire XVD puisque cette compétence va lui échoir à terme. La réflexion doit être poursuivie en coopération avec toutes nos communes, dans la perspective de cette prise de compétence. D'ailleurs, les schémas directeurs ont été élaborés en coordination avec XVD et approuvés par les élus municipaux ou syndicaux selon les maitrises d'ouvrage.

Certes, chacun peut avoir son idée sur l'avenir, et ici ou là, on est en droit de penser que la situation existante aujourd'hui convient et restera immuable. Ces situations, qui ne posent pas de problème aujourd'hui, ne connaîtront-elles pas de difficultés à l'avenir ? Des faits récents et récurrents nous ont prouvé le contraire. Nous en subissons les conséquences sur notre territoire de Xaintrie Blanche depuis quelques années. Qui aurait pu dire que notre Glane tarirait un jour et priverait d'eau les communes qu'elle alimente depuis des décennies ?

Devant cette situation, nous devons apporter des solutions et prendre des décisions avec la cohésion et la solidarité nécessaires et indispensables que nous devons préserver au sein de notre intercommunalité. Des réflexions et des études ont été menées, de longues dates, sur le territoire et nous permettent aujourd'hui d'avancer. Un bureau d'étude qui, de surcroît, connaît bien l'ensemble de ce territoire en matière d'eau potable a été mandaté pour nous accompagner. Il nous a proposé et présenté différents scénariis qui nous permettent aujourd'hui de trancher. Pour ma part, je suis favorable à la solution de la ressource unique sur Argentat et la Dordogne. Elle présente plusieurs avantages.

Elle nous permet de sécuriser une ressource suffisamment abondante pour l'ensemble de notre territoire et cela dans la longévité.

Elle nous permet d'envisager, lors du transfert de compétences, une gestion en régie à la taille de notre intercommunalité, c'est à dire supportable humainement et financièrement.

En effet, serons-nous en mesure d'assumer en moyens humains et financiers la gestion d'une multiplicité de ressources et d'installations que cela nécessitera ?

De la même manière, pourrons nous assumer financièrement le maintien de la qualité de l'eau dans une multitude de ressources ?

Car le côté financier devra être supporté et supportable par nos concitoyens et nous savons qu'il ne sera pas possible de maintenir à l'avenir les prix pratiqués aujourd'hui dans de nombreuses collectivités. Enfin, nos partenaires financiers s'engagent plus fortement à nos côtés dans le cas d'une mutualisation unique. Notre intercommunalité peut-elle se passer de ces aides substantielles ?

Voilà les réflexions que je voulais vous soumettre et qui me confortent dans ce choix de la ressource unique.

**M. Daniel GREGOIRE** précise qu'il partage totalement le point de vue exprimé.

**M. Daniel CHASTAGNER**, Adjoint à Servières le Château, souhaite répondre à M. Camille Carmier. Dans ma carrière professionnelle, j'ai géré une grosse station, la plus importante sur la Corrèze, qui alimentait le Syndicat de l'Yssandonnais, soit près de 15000 abonnés. Nous n'avons jamais eu de problème, car dès qu'il y avait une turbidité élevée en aval du barrage du Saillant qui était au-dessus de l'usine, nous étions

en capacité, grâce aux installations réalisées, de la traiter et nous avons toujours assuré la continuité de service. J'y suis resté 16 ans, et jamais eu un problème particulier.

Je voulais également vous dire qu'aujourd'hui, je rejoins Jean-Basile Sallard. Il faut que chacun prenne conscience de la chance que nous avons d'avoir la Dordogne. Nous avons la possibilité, grâce à la rivière Dordogne, de disposer d'une eau de qualité en quantité suffisante. Je trouve que c'est une bonne chose pour tout le territoire, et je pense qu'il faut que cela aille très vite. Je vous remercie.

**M. Christian PAIR** : Dire que cette réunion était importante, c'est une évidence. Le nombre de présents en témoigne. Cette réunion a le mérite d'exister et le fait de ne pas voter à l'issue de cette réunion, c'est très bien. Nous avons des opinions différentes et je pense qu'elles sont tout à fait entendables et justifiées. Il faut simplement nous démontrer avec peut-être plus d'arguments, que la ressource unique, c'est vraiment la solution ultime, enfin à prendre pour les 30 ou 40 ans.

Même si nous avons déjà eu beaucoup de temps de réflexions, au regard de l'importance du dossier, est-ce que ce sujet ne nécessite pas quelques mois supplémentaires. Nous avons tous réfléchi et cela donne, le droit d'exprimer ses opinions. Je pense que c'est important de pouvoir le faire et de le faire comme on l'a fait aujourd'hui, sans que l'on s'invective, sans que personne n'élève le ton, personne n'a engueulé l'autre, je crois que c'est cela la démocratie. C'est ce qu'il faut que l'on fasse à l'avenir. C'est important de nous avoir permis de le faire.

Des questions restent en suspens. Nous avons un projet pharaonique qui ne me paraît pas très évident mais j'ai peut-être tort. Ta proposition d'aller voir un syndicat, c'est utile et c'est une avancée importante, car nous verrons comment cela fonctionne.

**M. Maxime ESTRADÉ** : Pour vous répondre M. le Maire, par rapport à l'état des lieux et plus particulièrement par rapport à votre secteur qui étudie le problème depuis maintenant 10 ans, je pense que cela fait une bonne synthèse.

Vous connaissez aujourd'hui le montant à prévoir pour votre budget, pour être sur le vrai prix de l'eau car les calculs ont été réalisés. Vous savez que pour votre secteur il n'y a pas beaucoup d'alternatives. Vous pouviez récemment obtenir des financements à hauteur de 80 %, qui au final impactait le budget de votre commune sur un montant annuel moindre.

Aujourd'hui, certes, on se laisse le temps, on purge l'ensemble des scénarios, il me semble que cela a été fait sur la réunion de secteur vous concernant. Après si vous avez d'autres sujets, nous sommes là pour les étudier, mais pendant ce temps-là, le taux de financement est passé de 80% à 50%. Pourquoi ?

Parce que pendant ce laps de temps, toutes les collectivités du Département et même au-delà ont engagé la démarche de schéma, qu'elles avancent et que, dès qu'un appel à projet est lancé, elles vont chercher les financements.

Au-delà du choix du scénario, le sujet viendra toujours sur le prix de l'eau et c'est le sujet que vous amenez toujours en fin de discussion. Le prix de l'eau, c'est simple : plus on laisse le temps passer sans agir, plus le reste à charge sera conséquent et plus douloureuse sera l'augmentation.

**Mme Marion SAADÉ**, Directrice Départementale des Territoires (DDT) : M. Carmier, en tant que vice-président de l'intercommunalité à l'aménagement du territoire, vous vous êtes lancé dans une démarche, et j'en félicite le territoire, d'élaboration d'un SCoT et d'un PLUi.

Je vous rappelle que pour ouvrir des zones à urbanisation, il faut que les réseaux, notamment d'eau, soient présents et qu'ils soient en capacité de fournir les nouvelles constructions. Nous constatons qu'il y a des secteurs en tension aujourd'hui sur votre territoire. Je souhaite simplement vous alerter sur les incidences que cela pourrait avoir sur les potentielles ouvertures sur ces secteurs à l'urbanisation future. La DDT, en tant que PPA, y veillera désormais puisque nous disposons de cette information.

**Mme Nicole BARDI** prend la parole pour clôturer la réunion. Cette réunion a été très constructive et rappelle que les réunions de secteur étaient beaucoup plus précises que la présentation générale que nous avons eu aujourd'hui.

Nous allons donc nous donner un peu de temps mais on ne pourra pas éternellement reculer notre devoir d'élus. Je souhaite qu'un positionnement soit pris avant la fin de l'année.

Donc oui à la discussion, oui pour poser des questions aux services concernés, qui nous ont rappelé leur disponibilité, mais ne pensons pas que nous avons une année devant nous, car je crois que cela serait vraiment une erreur.

Soyons constructifs et évitons les polémiques. J'aimerais sincèrement que d'ici la fin de l'année, nous ayons suffisamment avancé pour prendre une position car l'urgence se trouve sur le secteur de Saint-Privat, nous y travaillons depuis 2003, donc l'année prochaine nous serons en 2022 !

Je tenais à vous remercier pour la teneur des échanges de cet après-midi. J'ai bien entendu le besoin de concertation supplémentaire et je veux que l'on réfléchisse ensemble en plus des conférences des maires, comment nous pourrions travailler les dossiers plus en concertation, mais je veux aussi dire que les élus communaux ont été désignés dans les commissions. Beaucoup d'élus communaux qui ne sont pas les élus communautaires, et c'est un choix désiré de ma part. Mais quand ces élus sont dans les commissions, cela serait bien qu'ils participent aux commissions. Ce matin, il y avait une commission Ressources Humaines ; bilan de l'opération, aucun élu à la commission...

Il faut revenir à des choses raisonnables sur ce sujet capital. On se dit des mots qui pourraient laisser des traces pour très longtemps. Donc soyons raisonnables, travaillons ensemble et essayons de sortir de ce dossier par le haut, car il serait dommage que nos générations futures, nos petits-enfants nous reprochent un jour, de ne pas avoir fait de choix ou d'avoir fait, éventuellement le mauvais choix.

Merci pour votre contribution.

**M. Vincent ARRESTIER**, Maire de Monceaux-sur-Dordogne reprend la parole pour informer l'assemblée sur 2 points :

- Aurons-nous tous le même coût, c'est-à-dire est-ce que les coûts présentés seront mutualisés à l'ensemble des communes ou est-ce qu'il y aura une clé de répartition par rapport aux travaux réalisés par chacune des communes ? Je ne demande pas de réponse immédiate.
- A l'occasion du conseil communautaire du 8 juillet à Saint-Julien le Pèlerin, nous avons délibéré pour approuver une convention de groupement de commandes, pour la réalisation de travaux de sectorisation. Lors de ce vote, j'ai voté contre, tout comme 3 ou 4 collègues qui étaient dans le même cas de figure, et 2 ou 3 qui s'étaient abstenus. Je constate que la délibération n'en rend pas compte dans la mesure où il est indiqué qu'elle a été adoptée à l'unanimité.

Par ailleurs, et j'espère que tu ne le prendras pas mal Nicole, je vous ai dit à plusieurs reprises que la commune de Monceaux a délibéré pour sortir du schéma et du groupement de commande, nous avons transmis à deux reprises cette délibération mais elle n'a pas été prise en compte. Donc Je suis pour la solidarité territoriale mais au vu de ce manque que tu as à nouveau souligné bien-entendu de solidarité et de communication, je te remets quand même, par respect pour les membres de mon conseil municipal, ma délibération. *[remise sous cadre et en main propre de la délibération à la Présidente]*

**Mme Nicole BARDI** l'informe que des recherches seront effectuées.

\*\*\*

*NB : Concernant la délibération du 8 juillet 2021, et comme cela a été démontré au cours du conseil communautaire du 4 novembre 2021, la délibération, le compte-rendu des débats approuvé par le conseil communautaire le 16 septembre 2021 et le PV retraçaient correctement les débats et les votes. Aucune erreur n'a ainsi été relevée.*

*Concernant la transmission de la délibération du Conseil Municipal de Monceaux-sur-Dordogne, après vérification dans les minutes du courrier et dans les boîtes mails, la communauté de communes certifie ne l'avoir jamais reçue. La commune de Monceaux-sur-Dordogne n'est pas en capacité de prouver cette transmission.*